



PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 18 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 18 février, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 12 février 2021, s'est réuni, à 14h, en séance publique, dans la Salle Normandie, de la Chambre de Commerce et d'Industrie Caen Normandie à Saint-Contest, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

Étaient présents à l'ouverture de la séance :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1	TERRE D'AUGE	ALPHONSE	Didier
2	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	ASMANT	Alain
3	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte
4	LISIEUX NORMANDIE	BAUCHET	Roland
5	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN	Hervé
6	PAYS DE FALAISE	BENOIT	Dominique
7	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BÉRARD	Gilles
8	CU CAEN LA MER	BERT	Jean
9	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
10	CU CAEN LA MER	BERTHAUX	Thierry
11	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTIN	Guy
12	VAL ES DUNES	BIZET	Michel
13	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	BLANCHETIERE	Marcel
14	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	BOUGAULT	Rémi
15	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
16	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BURNEL	Eric
17	LISIEUX NORMANDIE	CAILLOT	Michel
18	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ÉNERGIE	CAPOËN	Philippe
19	CU CAEN LA MER	CASSIGNEUL	Cédric
20	PAYS DE FALAISE	CHAUVET	Sébastien
21	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
22	CU CAEN LA MER	COLLET	Céline
23	CU CAEN LA MER	DECLOMESNIL	Christophe
24	BAYEUX INTERCOM	DELOMEZ	Xavier
25	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
26	PAYS DE FALAISE	FOUCAULT	Patrick
27	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
28	BAYEUX INTERCOM	GANCEL	Jean-Marie
29	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	GERMAIN	Patrice
30	BAYEUX INTERCOM	GERVAISE	Gaetan
31	EPCI	GOBE	Alain
32	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER	Edith
33	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
34	CU CAEN LA MER	GUENNOG	Jean-Yves
35	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel
36	EPCI	GUILLEMOT	Jean-François
37	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
38	SEULLES - TERRES ET MER	GUIMBRETIÈRE	Hervé
39	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
40	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	HUE	Sonia
41	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick
42	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile
43	EPCI	LAGALLE	Philippe
44	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
45	BAYEUX INTERCOM	LAUNAY-GOURVES	Olivier
46	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
47	CU CAEN LA MER	LE BRUN	Jean-Yves
48	VAL ES DUNES	LE FOLL	Alain
49	CU CAEN LA MER	LE PIFRE	Sophie
50	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEBOURGEOIS	Michel
51	CU CAEN LA MER	LEFEVRE-PROKOP	Nadine
52	LISIEUX NORMANDIE	LEGRAIN	Gilles

53	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
54	CU CAEN LA MER	LEMARIE	Yvon
55	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean
56	LISIEUX NORMANDIE	LEPLONGEON	Patrick
57	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEVEQUE	Anthony
58	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
59	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MALOISEL	Gilles
60	LISIEUX NORMANDIE	MARIE	Alain
61	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
62	COEUR DE NACRE	MAROS	Patrick
63	CU CAEN LA MER	MATHON	Patrice
64	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
65	CU CAEN LA MER	MONSIMIER	Philippe
66	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	MORIN	Christophe
67	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MULLER	Jean-Michel
68	CU CAEN LA MER	PAGNY	Yann
69	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
70	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ÉNERGIE	PATINET	Sébastien
71	COEUR DE NACRE	PAU	Christian
72	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON	Cédric
73	TERRE D'AUGE	POULAIN	Gérard
74	CU CAEN LA MER	POULAIN	Jean-Paul
75	CU CAEN LA MER	PRIEUX	Alain
76	VAL ES DUNES	QUILLET	Jean-Pierre
77	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
78	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
79	CU CAEN LA MER	RIBALTA	Ghislaine
80	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
81	PRE BOCAGE INTERCOM	RUON	Vincent
82	EPCI	SAINT LO	Patrick
83	LISIEUX NORMANDIE	SAVIN	Jean-Bruno
84	CU CAEN LA MER	SCHUTZ	Jean-Louis
85	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	SMORGRAV	Bertil
86	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT	Dany
87	TERRE D'AUGE	THIERRY	Linda
88	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
89	CU CAEN LA MER	TRANCHIDO	Alain
90	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard
91	SEULLES - TERRES ET MER	VÉRET	Jean-Luc

Etaient absents ou excusés à l'ouverture de la séance :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2	COEUR COTE-FLEURIE	AMER	Nizar
3	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain
4	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre
5	LISIEUX NORMANDIE	BAREAU	Anne-Marie
6	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BERGAR	Dominique
7	LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME	Valentin
8	CU CAEN LA MER	BORDAIS	Martial
9	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
10	CU CAEN LA MER	BOYER	Patrick
11	LISIEUX NORMANDIE	COLAS	Richard
12	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
13	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
14	LISIEUX NORMANDIE	DALLOCCIO	Jean-Pierre
15	PAYS DE FALAISE	DAVID	Johannes
16	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
17	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
18	CU CAEN LA MER	DUBAS	Jean-Pierre
19	CU CAEN LA MER	DURAN	Marc
20	VAL ES DUNES	EUDE	Christophe
21	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FARIDE	François
22	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY	Catherine

23	CU CAEN LA MER	GANCEL	David
24	COEUR COTE-FLEURIE	GAUDE	Jean-Claude
25	CU CAEN LA MER	GUÉGUÉNIAT	Franck
26	EPCI	GUERIN	Daniel
27	CU CAEN LA MER	HAMEL	Christian
28	CU CAEN LA MER	JOLY	François
29	COEUR DE NACRE	JOUY	Franck
30	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LAFONTAINE	Frédéric
31	COEUR DE NACRE	LARSONNEUR	Bertrand
32	PRE BOCAGE INTERCOM	LE MAZIER	Michel
33	LISIEUX NORMANDIE	LEBRUN	Charles-Henry
34	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
35	PRE BOCAGE INTERCOM	LECHAT	Anthony
36	LISIEUX NORMANDIE	LECLERC	Sébastien
37	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
38	CU CAEN LA MER	LOUVET	Vincent
39	CU CAEN LA MER	MARIE	Lionel
40	CU CAEN LA MER	MARIE	Mickaël
41	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
42	CU CAEN LA MER	MULLER DE SCHONGOR	Isabelle
43	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
44	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	PITRAYES	Nicolas
45	CU CAEN LA MER	RENARD	Nicolas
46	COEUR COTE-FLEURIE	REVERT	David
47	CU CAEN LA MER	SAINT	Thierry
48	CU CAEN LA MER	THOMAS	Angèle
49	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

Autres excusés ayant donné pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Emmanuel BELLÉE	CU CAEN LA MER	POULAIN Gérard	TERRE D'AUGE
2.	Abderrahman BOUJRAD	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE Jean-Paul	CINGAL - SUISSE NORMANDE
3.	Henri GIRARD	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GOURNEY-LECONTE Catherine	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
4.	Jean-Denis GUELLE	SEULLES - TERRES ET MER	LEPAULMIER Jean	BAYEUX INTERCOM
5.	Nadine LAMBINET-PELLE	COEUR COTE-FLEURIE	GUILLOUARD Jean-Luc	COEUR DE NACRE
6.	Patrick LECAPLAIN	CU CAEN LA MER	LAGALLE Philippe	EPCI
7.	Jean-Claude LECONTE	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON Cédric	ISIGNY-OMAHA INTERCOM
8.	Marc MILLET	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ Patrick	CU CAEN LA MER
9.	Jean-Pierre MONTAIS	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	ASMANT Alain	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE
10.	Armand GOHIER	TERRE D'AUGE	POULAIN Gérard	TERRE D'AUGE
11.	Jean-Marie GUILLEMIN	Communes de la CU, membres du SDEC ÉNERGIE	Pascal TOUILLON	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

ACCUEIL DES REPRESENTANTS

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE souhaite la bienvenue aux représentants présents à ce premier Comité Syndical de l'année. Elle remercie chacun d'entre eux pour cette forte mobilisation qui permet d'atteindre le quorum, et d'éviter une nouvelle convocation.

Elle déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE indique que l'ordre du jour est conforme à la convocation qui a été adressée à chacun des représentants au Comité Syndical le 12 février dernier, à avoir :

➤ **Rapport de la Présidente**

- Activités 2020 du Bureau Syndical et des commissions,
- Récapitulatif des délégations 2020,
- Décisions de la Présidente depuis le dernier Comité syndical,
- Etat des adhésions et des transferts de compétences,
- Mise à jour de l'annexe 1 des statuts du SDEC ÉNERGIE,
- Agenda du Comité Syndical.

➤ **Finances**

- Rapport d'Orientations Budgétaires 2021 : Budget principal et budgets annexes,
- Financement des participations des membres aux travaux par fonds de concours.

➤ **Contrat de concession électricité**

- PPI 2019 – 2022 – Bilan du Programme Annuel 2020 et proposition pour 2021.

➤ **Concessions Gaz**

- Convention de rattachement des canalisations de distribution publique de gaz.

Madame la Présidente prie les représentants du Comité Syndical de bien vouloir excuser Madame Brigitte DA COSTA, nouvelle comptable publique de la Paierie Départementale du Calvados qui, depuis le 1er janvier est la trésorerie de rattachement du Syndicat, suite à la dernière réorganisation territoriale.

Elle confirme que Monsieur Frédéric HARDOUIN, Directeur départemental d'ENEDIS, viendra présenter le programme d'investissement du concessionnaire pour 2021, sur la base du bilan des investissements réalisés en 2019 et 2020. Un temps d'échange sera proposé avec lui.

Compte tenu des risques sanitaires, le protocole sanitaire strict, mis en place à l'occasion des précédents comités, est maintenu. Chacun est invité à le respecter tout au long de cette séance et c'est en application des directives préfectorales qu'aucun pot de l'amitié ne sera, une nouvelle fois, proposé en fin de séance.

PRESENTATION DE LA TRIBUNE

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE présente les personnalités à ses côtés à la tribune, à savoir :

- Monsieur Philippe LAGALLE, 1^{er} Vice-Président, en charge de l'administration générale, des finances, de la cartographie et des usages numériques ;
- Monsieur Bruno DELIQUE, Directeur Général des Services.

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Cédric POISSON, représentant de la Commission Locale d'Energie d'Isigny-Omaha Intercom, est nommé secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 DECEMBRE 2020

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE demande aux élus présents au dernier Comité Syndical du 17 décembre si le projet de procès-verbal de cette réunion suscite des observations. Celui-ci a été transmis aux représentants, en annexe A de la note de présentation, jointe à leur convocation.

Le procès-verbal du 17 décembre 2020 est approuvé sans aucune observation.

MODALITES DES VOTES

Avant d'engager les sujets nécessitant délibérations, Madame Catherine GOURNEY-LECONTE invite Monsieur Bruno DELIQUE, Directeur Général des Services, à apporter quelques précisions sur les modalités de votes.

Ce dernier rappelle que le quorum (actuellement 1/3 des représentants en exercice, conformément aux dispositions de la loi n°2021-160 du 15 février 2021 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021) s'apprécie par rapport au nombre de représentants physiquement présents, et suivant qu'il s'agit d'un vote d'intérêt commun ou d'un vote spécifique à une compétence.

Les décisions à prendre ce jour portent aussi bien sur des décisions d'intérêt commun que sur une décision d'intérêt spécifique à la compétence « Gaz ». En conséquence, pour faciliter l'accès au vote, il sera fait usage du vote électronique, conformément à l'article 17 du règlement intérieur du SDEC ÉNERGIE.

En effet, pour cette séance, les représentants issus du collège des EPCI et des communes de la Communauté Urbaine de Caen la mer, membres du syndicat, ne pourront s'exprimer sur le sujet relevant de la compétence Gaz.

Les boîtiers électroniques des représentants excusés ayant donné pouvoir à un autre représentant ont été remis à l'émargement aux intéressés. A noter que, conformément aux dispositions de la loi prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021, un représentant peut être porteur de deux pouvoirs.

Monsieur Bruno DELIQUE rappelle les fonctionnalités du boîtier de vote (Touche 1 puis OK pour voter POUR, touche 2 puis OK pour voter CONTRE et touche 3 puis OK pour s'abstenir. Tant que le vote est ouvert, il est possible de modifier son vote.)

Le Comité Syndical prend acte de cette communication et de ces rappels.

RECAPITULATIF DES DELEGATIONS 2020

Madame la Présidente rappelle que, par délibération en date du 13 octobre 2020, le Comité Syndical a donné délégation, pour la durée du mandat, au Bureau Syndical, à la Présidente et aux Vice-Présidents.

Les décisions du Bureau Syndical sont restituées dans le recueil des actes administratifs publié dans les lettres d'informations et sur le site du syndicat et consultables à l'accueil du SDEC ÉNERGIE.

Les décisions du Comité Syndical sont alimentées par les propositions du Bureau Syndical, sur la base du travail fourni par les commissions internes.

Monsieur Bruno DELIQUE précise qu'en 2020, le Bureau Syndical s'est réuni à 5 reprises (117 délibérations) et les différentes commissions internes 36 fois. Les Présidents, en vertu de leurs délégations ont pris 57 décisions.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE remercie les Vice-Présidents, les élus des commissions et du Bureau Syndical de leur engagement et de la disponibilité dont ils font preuve.

Ces remerciements s'adressent également à l'ensemble des représentants pour leur participation aux Comités Syndicaux.

Une des activités importantes du SDEC ÉNERGIE porte sur les travaux et les investissements. La liste des 54 marchés publics passés en 2020 a été adressée aux représentants avec leur note de présentation.

Le Comité Syndical prend acte de ces communications.

DECISIONS DE LA PRESIDENTE, EN VERTU DES DELEGATIONS DU COMITE SYNDICAL

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE rend compte des décisions qu'elle a prises, depuis le Comité Syndical du 17 décembre dernier, en vertu de la délégation du Comité Syndical du 13 octobre 2020, à savoir :

Accompagnement à l'efficacité énergétique des bâtiments	Suivi énergétique (Post CEP) de Souleuvre en Bocage et d'Evrecy
	Adhésion au service de Conseil en Energie Partagé de Sainte Croix sur Mer
Maison de l'énergie	Convention de partenariat avec l'Association "Les Petits Débrouillards Grand Ouest" - Animation des ateliers pédagogiques de la Maison de l'Energie - 2021
	Convention de partenariat avec le CPIE pour des animations pédagogiques - Exposition "2050" de la Maison de l'Energie - 2021
Transition énergétique	Renouvellement de la convention de partenariat avec l'ARE, Arbor&sens et la commune de Valdallière pour l'organisation d'un DDTour sur le thème : Plantation, valorisation économique, insertion : la filière bois-bocage énergie comme levier de la transition du Bocage Virois
Energies Renouvelables	Réfection d'une couverture en ardoises sur la salle multi-activités de Fontaine-Etoupefour sous maîtrise d'ouvrage du SDEC ÉNERGIE dans le cadre de la mise en place de panneaux photovoltaïques
Mobilité	Création d'un groupement de commande pour l'élaboration du Schéma directeur des IRVE avec les 5 syndicats normands d'Energie (SDEC ÉNERGIE - Coordonnateur du Groupement)
Cartographie	MAPEO : Avenant n°2 à la convention de partenariat relative à la mise en œuvre du portail SIG mutualisé du Calvados
Finances	Indemnisation des frais de déplacement en transport collectif des élus du comité syndical
	Mise en place de cartes d'achat public
Divers	Convention de prestation de services pour la journée du personnel du SDEC ÉNERGIE

Le Comité Syndical prend acte de l'ensemble des décisions présentées, mises en œuvre et publiées depuis le Comité Syndical du 17 décembre 2020.

ETAT DES ADHESIONS ET DES TRANSFERTS DE COMPETENCES

Depuis le Comité Syndical du 17 décembre 2020, le Bureau Syndical, lors de sa dernière séance du 5 février 2021 a acté les nouveaux transferts de compétences sollicités.

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE a été chargée de les mettre en œuvre, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques que pour tous les contrats qui y sont attachés.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE présente ces différents transferts :

○ Transfert de la compétence « Gaz »

Collectivité	Convention
AMFREVILLE	Convention de concession sur contrat historique GRDF*
ISIGNY-SUR-MER	

* sur le périmètre de la commune déléguée d'Isigny-sur-Mer.

○ Transfert de la compétence « Eclairage Public »

Collectivité	Option
LE BREVEDENT	—

○ Transfert de la compétence « Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques, Hybrides, à Hydrogène rechargeables »

Collectivité
TOURGEVILLE

○ Transfert de la compétence « Energies Renouvelables »

Collectivité	Projet
MOULINS EN BESSIN	Projet de mise en place d'une toiture photovoltaïque de 135 m ² sur l'église de Coulombs, pour une puissance de 24 kWc et une production annuelle de 25 000 kWh.

Au vu de l'ensemble de ces décisions, l'état actuel des collectivités adhérentes au SDEC ÉNERGIE, par compétence transférée, est le suivant :

Electricité	Eclairage public	Signalisation lumineuse
480 communes 1 intercommunalité	447 communes 8 intercommunalités	42 communes

Gaz	Infrastructures de charges pour véhicules électriques	Energies Renouvelables
99 communes 1 intercommunalité	124 communes 1 intercommunalité	19 communes 3 intercommunalités
Contribution à la Transition Energétique	Réseaux publics de chaleur et/ou de froid	
6 communes	—	

Le Comité Syndical prend acte de cette communication.

AGENDA DU COMITE SYNDICAL

Dans un souci permanent de garantir l'atteinte du quorum lors des réunions du Comité Syndical, permettant, notamment, d'assurer la continuité des activités du syndicat et des services rendus aux usagers, Madame la Présidente rappelle les prochaines dates de réunions du Comité Syndical pour le 1^{er} semestre 2021, à savoir :

- Jeudi 1^{er} avril 2021 – 14h – Salle Normandie de la CCI Caen St-Contest (Budgets 2021, contributions et aides financières 2021, exercices des compétences optionnelles) ;
- Jeudi 24 juin 2021 – 14h - Salle Normandie de la CCI Caen St-Contest (Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité – TCCFE, rapport de contrôle).

Le Comité Syndical prend acte de cette communication.

DECOMPTE DES PRESENTS

A l'ouverture de la séance :	Votes d'intérêt commun	Votes d'intérêt spécifique Compétence Gaz
Représentants	152	144
Représentants en exercice *	151	143
Quorum atteint à partir de **	51	48
Présents	91	85
Pouvoirs	11	10
Total des votants	102	95

** : Conformément à la loi n°2021-160 du 15 février 2021 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021 : Quorum = tiers et jusqu'à 2 pouvoirs par représentant.

* Désignation de nouveaux délégués par la commune de Val d'Arry = perte du mandat de M. PELLETIER Philippe, représentant du collège de Pré Bocage Intercom.

Madame la Présidente annonce les pouvoirs réceptionnés, listés précédemment.

Le quorum étant atteint, les représentants peuvent valablement délibérer.

MISE A JOUR DE L'ANNEXE 1 DES STATUTS DU SDEC ÉNERGIE

Madame la Présidente rappelle que, comme le prévoient les statuts du SDEC ÉNERGIE, certaines de ses annexes peuvent être mises à jour par le Comité Syndical.

Aussi, afin de tenir compte des transferts de compétences actés au cours de l'année écoulée, Madame Catherine GOURNEY-LECONTE propose d'actualiser l'annexe 1 des statuts du syndicat « Liste des membres et des compétences transférées » de manière à intégrer les transferts suivants :

Gaz	Eclairage public	Infrastructures de Recharge pour véhicules Electriques ou hybrides rechargeables - IRVE	Energies Renouvelables
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Amfreville ▪ Beuvillers ▪ Bougy ▪ Falaise ▪ Isigny-sur-Mer ▪ Monceaux-en-Bessin ▪ Varaville ▪ Villers-sur-Mer 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cricqueville-en-Auge ▪ Le Brévédent ▪ Moulins-en-Bessin 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bonneville-la-Louvet ▪ Cahagnolles ▪ Feuguerolles-Bully ▪ Houlgate ▪ Sainte-Honorine-du-Fay ▪ Saint-Sylvain ▪ Tourgéville ▪ Varaville 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Moulins-en-Bessin

Cette annexe, mise à jour, a été transmise aux représentants du Comité Syndical préalablement à la réunion – annexe D de la note de présentation jointe à la convocation.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle soumet la délibération relative à la mise à jour de l'annexe 1 des statuts du SDEC ÉNERGIE au Comité Syndical.

→ Délibération d'intérêt commun :

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	152	151	91	11	102

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- *ACCEPTÉ* la mise à jour de l'annexe 1 des statuts du SDEC ÉNERGIE ; les annexes 2 à 6 ne présentant aucune modification ;
- *CHARGE* Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision ;
- *AUTORISE* Madame la Présidente à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

DEBATS D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021 - DOB

Madame la Présidente précise que la commission « Administration générale, finances, cartographie et usages numériques » du 19 janvier 2020 et le Bureau Syndical du 5 février dernier ont travaillé sur ce Rapport d'Orientations Budgétaires, qui permet à chacun de disposer d'une information complète et suffisamment détaillée de la situation du syndicat.

Madame la Présidente souligne l'important travail réalisé et la qualité du document présenté et laisse la parole à Monsieur Philippe LAGALLE, 1^{er} Vice-Président pour présenter les travaux de la commission.

Arrivée de Messieurs Richard MAURY, Eric LEROY, Jean-Pierre DALLOCHIO et Jean-Marie GUILLEMIN (annulant son pouvoir à Monsieur TOUILLON).

PREAMBULE

La loi du 6 février 1992 dite « Administration Territoriale de la République » instaure l'obligation de la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) aux collectivités territoriales de plus de 3 500 habitants.

Le SDEC ÉNERGIE, est un syndicat mixte fermé réunissant les communes du Calvados et les intercommunalités. A ce titre, il est tenu d'élaborer un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) afin :

Le rapport d'orientations budgétaires est régi par les articles L2312-1, L5211-36, L3312-1, L5622-3 et L4312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales au travers des dispositions suivantes :

- la prise en compte des engagements pluriannuels ;
- la présentation de la structure et la gestion de la dette ;
- la présentation des éléments de ressources humaines ;
- le rapport donne lieu à un débat qui est acté par une délibération spécifique ;
- la publication du rapport par les moyens adéquats jugés par la collectivité.

En adéquation avec les compétences statutaires que le SDEC ÉNERGIE exerce, le syndicat a mis en œuvre trois budgets selon l'application de la réglementation fiscale.

- le budget principal

Il couvre notamment les activités :

- o Des fonctions supports : direction générale, communication, informatique, cartographie, marchés publics, ressources humaines, comptabilité ;
- o Des travaux sur les réseaux : effacement des réseaux, raccordement des réseaux, extension des réseaux, éclairage public, signalisation lumineuse ;
- o De la transition énergétique : l'accompagnement PCAET - Plan Climat Air Energie Territorial, le conseil en énergie partagé, les études sur les bâtiments, les animations de la Maison de l'Énergie, le développement de projets bois sans vente de chaleur, les groupements d'achats d'énergie, la valorisation des CEE – Certificat d'Économie d'Énergie ...

- le budget annexe « Énergies Renouvelables »

Il porte les activités marchandes comptabilisées dans la régie « EnR » comme les projets de production d'électricité photovoltaïque avec vente d'énergie.

- le budget annexe « Mobilité Durable »

Il rassemble les activités marchandes comptabilisées dans la régie «MD» notamment l'exploitation des bornes de recharges électriques du réseau « Mobisdec ». Les deux stations hydrogènes installées récemment bénéficient d'un statut dérogatoire validé par la Préfecture du Calvados du fait du caractère innovant de ce type de mobilité. A ce titre, elles sont rattachées pour une période définie au budget principal.

La réglementation encadrant le DOB ne donne ni recommandation, ni obligation concernant la forme du ROB. Il est donc proposé d'établir un seul ROB réunissant les trois budgets afin de renforcer la compréhension et la cohérence entre les trois budgets.

Dans l'esprit de la réglementation, le ROB est composé de trois parties :

- Une analyse de la situation budgétaire et financière sur une période triennale, 2018-2019 ;
- Une expertise des ressources humaines sur la même période ;
- La définition des perspectives d'activités permet d'établir les maquettes budgétaires des trois budgets pour la période 2021-2023.

PARTIE I : EVOLUTION DE LA SITUATION BUDGETAIRE ET FINANCIERE 2018-2020

Le rapport, ci-après détaillé, tient compte des deux faits marquants qui ont caractérisé l'année 2020, à savoir :

- La crise sanitaire historique par son ampleur et sa durée et dont les répercussions économiques sont à venir ;
- Suite à l'installation de la nouvelle gouvernance du syndicat, faisant suite aux élections municipales de 2020, le nouveau Comité syndical a voté le 17 décembre 2020, le plan stratégique pour la nouvelle mandature 2020-2026.

1 ANALYSE FINANCIERE

L'analyse financière permet d'évaluer le niveau de solidité financière du syndicat. A la lecture des éléments financiers et budgétaires, il est possible d'établir des hypothèses sur l'activité future du SDEC ÉNERGIE et d'engager des perspectives sur les orientations stratégiques du syndicat.

L'analyse financière s'inscrit dans une période triennale 2018-2020 et se base sur les résultats de trois ratios financiers : la dette, la trésorerie et l'autofinancement.

1.1 LA DETTE

1.1.1 NATURE DE LA DETTE

Il convient de distinguer deux natures de dette selon l'immobilisation à financer :

- La dette supportée par le syndicat pour le financement de ses immobilisations en dehors des réseaux et de la transition énergétique. Le SDEC ÉNERGIE a contracté un emprunt pour le financement de son immeuble et son remboursement a pris fin le 1^{er} janvier 2017. Cette dette est donc nulle sur la période considérée.
- La dette gérée par le syndicat pour le financement des travaux sur les réseaux. Le SDEC ÉNERGIE fait appel à l'emprunt uniquement pour financer la part à charge de ses membres via le dispositif de l'étalement de charges. Il s'agit d'emprunts qui n'entrent pas dans la catégorie des emprunts dits

« toxiques » Le syndicat rembourse les organismes bancaires et en contrepartie, les collectivités membres remboursent annuellement le syndicat à due concurrence, le SDEC ÉNERGIE n'appliquent aucun frais de dossier. A ce jour, et depuis que ce mécanisme existe, aucune collectivité n'a fait défaut.

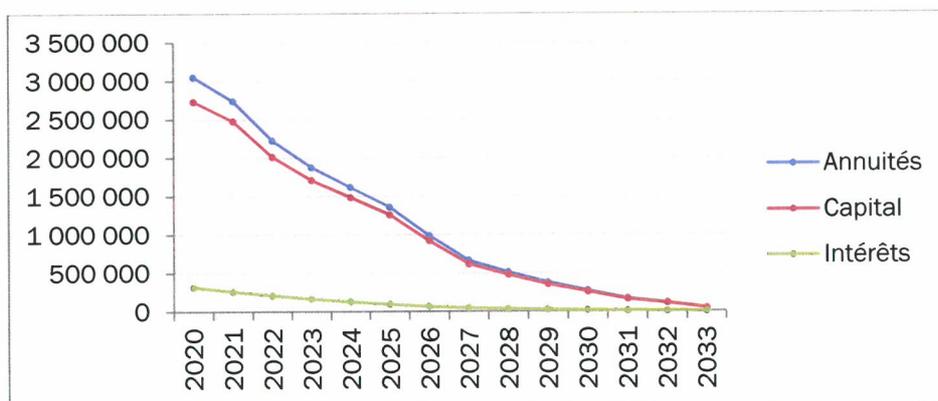
Le Comité syndical du 12 décembre 2017 a abrogé ce dispositif financier pour le remplacer par le mécanisme des fonds de concours ouverts aux collectivités.

1.1.2 EVOLUTION DU REMBOURSEMENT DE LA DETTE

La décision du Comité syndical de ne plus recourir à l'emprunt pour le financement des travaux sur réseaux, a pour effet le désendettement progressif du syndicat : diminution des annuités (intérêts et capital des emprunts).

Remboursement annuel	2018	2019	2020
Intérêts	420 K€	360 K€	300 K€
Capital	2 920 K€	2 800 K€	2 750 K€
TOTAL	3 340 K€	3 160 K€	3 050 K€

Les prévisions des annuités établissent l'extinction de la dette en 2033, à périmètre constant sans recours à de nouveaux emprunts.



Les caractéristiques des emprunts sont les suivants :

- 106 contrats en cours auprès de deux établissements bancaires : le Crédit agricole et la Caisse d'Épargne suite à la mise en concurrence systématique des établissements bancaires ;
- La durée des contrats varie entre 5 et 18 ans ;
- Le syndicat a fait le choix d'un taux fixe pour tous les emprunts réalisés ;
- Selon l'évolution de la conjoncture, les taux d'intérêts varient entre 4.5% pour les emprunts les plus anciens et 0.15% pour les emprunts les plus récents ;

1.1.3 EVOLUTION DU TAUX D'ENDETTEMENT

Le taux d'endettement est un ratio qui mesure la charge de la dette qui pèse sur les ressources de la collectivité. Il s'obtient en faisant le rapport de la dette sur les recettes réelles de fonctionnement.

Le niveau d'endettement du syndicat est particulièrement faible, ce qui laisse des marges de manœuvre pour le syndicat dans le financement de ses dépenses.

Taux d'endettement	2018	2019	2020
Pour le financement des immobilisations hors réseaux	0%	0%	0%
Pour le financement des réseaux	11.44%	11.40%	10.61%

1.2 TRESORERIE

Le niveau de trésorerie est stable permettant de couvrir toutes les dépenses pour un quadrimestre.

Montant moyen annuel de la trésorerie	2018	2019	2020
		16 500 K€	17 500 K€

Pendant la période du 1^{er} confinement de mars à juin 2020, la trésorerie du syndicat a décroché d'environ 10 000 K€, priorité étant donnée de payer les entreprises et fournisseurs afin de participer à l'effort national. En contrepartie, le versement de nos recettes habituelles a enregistré de nombreux mois de retard, résorbé au second semestre.

1.3 CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF)

La Capacité d'Autofinancement a pour fonction de couvrir le fonctionnement du syndicat, le remboursement d'emprunt et les investissements entrepris pour le compte des collectivités adhérentes. Elle permet de mettre en œuvre les orientations du plan stratégique.

Il convient de souligner l'amélioration du niveau de la CAF nette en 2020, après une baisse en 2019. Cette situation s'explique par la reprise des recettes de fonctionnement (notamment des participations des collectivités) et une réduction des dépenses de fonctionnement.

	2018	2019	2020
CAF brute (a)	16 100 K€	13 700 K€	15 200 K€
Capital remboursé (b)	2 920 K€	2 800 K€	2 750 K€
CAF nette (c) = (a)-(b)	13 180 K€	10 900 K€	12 450 K€

2 SECTION DE FONCTIONNEMENT

2.1 RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

2.1.1 BUDGET PRINCIPAL

Le montant de la TCCFE - Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité - a atteint son montant maximum en 2018. La baisse constatée depuis trois ans est compensée en partie par l'effet « communes nouvelles », certaines communes urbaines faisant partie de communes nouvelles nous versant cette taxe qui leur est ensuite reversée. A noter une baisse observée au 3^e trimestre 2020 liée à la diminution de consommation d'électricité par effet de la crise Covid-19.

La participation des collectivités progresse entre 2019 et 2020 en raison de l'augmentation des dépenses d'investissement et d'un nombre croissant de titres émis (+3,5%).

La progression des redevances s'explique par la mise en œuvre du nouveau contrat de concession Electricité et le transfert de la compétence « Gaz » par plusieurs communes.

Budget principal	2018	2019	2020
TCCFE	10 400 K€	10 300 K€	10 300 K€
Participation des adhérents	14 000 K€	12 300 K€	12 800 K€
Redevances de concession	4 200 K€	4 500 K€	4 500 K€

2.1.2 BUDGET ANNEXE « ENERGIES RENOUVELABLES »

Depuis quelques années, le syndicat, dans le cadre de transfert de compétence, construit de petites centrales photovoltaïques sur les toitures de bâtiments publics, mise à disposition de collectivités, membres du syndicat, propriétaires du bâtiment.

Le montage financier de chaque projet a vocation à s'équilibrer tant en investissement qu'en fonctionnement majoritairement par le produit de la vente d'électricité (contrat sur 20 ans) et par le versement d'un forfait d'exploitation par la collectivité.

Le temps moyen de retour est propre à chaque projet, mais se situe en moyenne aux alentours de 15 ans. Au-delà, les bénéfices annuels nets supérieurs à 5 000€ sont partagés à part égal entre le syndicat et la collectivité.

Budget annexe « ENR »	2018	2019	2020
Vente d'électricité	0 K€	11 K€	41 K€
Subventions de fonctionnement	0 K€	6.5 K€	4.5 K€

La vente d'électricité issue de la production des centrales de panneaux photovoltaïques dans le cadre d'un contrat de rachat d'électricité entre le syndicat et EDF, augmente progressivement en fonction de la mise en service de nouvelles centrales de production.

Les subventions de fonctionnement représentent la participation des collectivités, sous forme d'un forfait de maintenance et d'exploitation des ouvrages transférés.

2.1.3 BUDGET ANNEXE « MOBILITES DURABLES »

Ce budget porte exclusivement sur l'exploitation, la maintenance et la supervision de bornes de recharges pour véhicules électriques du réseau Mobisdec - IRVE.

Les 227 bornes de recharges installées principalement dans les années 2017/2018 sont de deux catégories : les bornes normales qui délivrent une puissance maximale d'électricité jusqu'à 22KvA et les bornes rapides qui peuvent délivrer jusqu'à 100Kva.

Le Bureau syndical du 30 novembre 2018 a acté d'un schéma départemental de déploiement des bornes de recharges : les charges d'exploitation des bornes relevant de ce schéma sont intégralement prises en charge par le syndicat pour 5 ans, les coûts d'exploitation des bornes hors schéma départemental sont supportés à 80% par les collectivités concernées.

Budget annexe « MD »	2018	2019	2020
Vente de produits	15 K€	36.5 K€	80 K€
Subventions de fonctionnement	0 K€	8 K€	30 K€

La vente de produits provient de la tarification des charges payées par les usagers des bornes, directement proportionnelle aux nombres d'usagers utilisant ces installations : malgré les deux périodes de confinement en 2020, ces recettes continuent d'augmenter : +42% en 2020 par rapport à 2019.

Les subventions de fonctionnement représentent la participation des collectivités, sous forme d'un forfait.

Malgré le taux d'accroissement important de l'utilisation de ces bornes, l'équilibre financier de ce budget annexe n'est pas atteint. L'évolution tarifaire, l'augmentation du nombre de sessions annuelles, la mise en place d'un forfait annuel d'exploitation sont les leviers qui contribueront à l'atteinte de cet équilibre budgétaire.

2.2 DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

2.2.1 BUDGET PRINCIPAL

Les charges générales restent en-deçà de 1 000 K€ depuis deux ans. Cette maîtrise des charges générales est due notamment à la réduction ou la suppression de certaines prestations de service (honoraires d'experts pour le renouvellement du contrat de concession) et par la moindre activité de fonctionnement due aux effets de la crise sanitaire Covid-19 en 2020 (moins de déplacements, moins de formations présentielle, report ou annulation de projets).

La redevance d'investissement R2 reversée à certaines collectivités baisse depuis 3 ans. Son niveau est directement lié à celui des investissements réalisés par les communes éligibles à cette redevance.

L'augmentation du reversement de la TCCFE s'explique par le reversement de la taxe perçue pour les communes de catégorie A faisant partie d'une commune nouvelle.

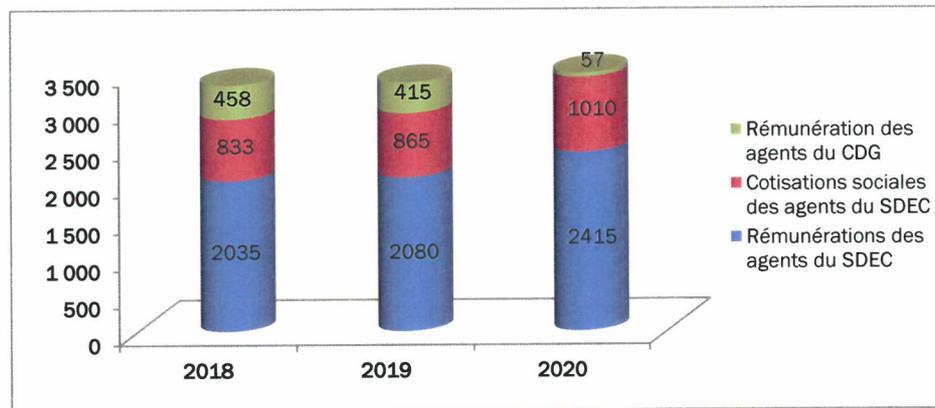
Budget principal	2018	2019	2020
Charges à caractère général hors compétence EP/SL	1 200 K€	985 K€	975 K€
Charges du personnel	3 325 K€	3 360 K€	3 480 K€
Reversements de recettes	1 435 K€	1 775 K€	1 825 K€
TCCFE	1 266 K€	1 632 K€	1 697 K€
Redevance R2	169 K€	143 K€	128 K€

Si les charges de fonctionnement sont, d'une manière générale, en baisse, il convient cependant de noter les dépenses de lutte contre la Covid-19 en 2020 :

Nature des dépenses	Montant
Achat de masques, gel hydro alcoolique, mouchoirs ...	8.5 K€
Acquisition ou location de matériels bureautiques et informatiques (ordinateurs, caméras, casques audio, système de vote électronique, location de salles de réunion ...)	36.5 K€
Nettoyage renforcé des locaux	15 K€
TOTAL	60 K€

L'évolution des charges du personnel s'explique par la conjugaison de plusieurs facteurs :

- L'intégration de 7 agents contractuels au 1^{er} janvier 2020 dans les effectifs du syndicat ;
- L'évolution de carrière des agents (avancement d'échelons, de grade et PPCR - Parcours professionnels, carrières et rémunérations) par effet GVT - Glissement Vieillesse et Technicité ;
- Le recrutement d'un agent au 1^{er} février 2020.



2.2.2 BUDGETS ANNEXES « ENERGIES RENOUVELABLES » ET « MOBILITES DURABLES »

Budget annexe « ENR »	2018	2019	2020
Charges à caractère général	6.7 K€	8.8 K€	16 K€
Charges du personnel	20 K€	28.8 K€	30 K€
Budget annexe « MD »	2018	2019	2020
Charges à caractère général	141 K€	310 K€	295 K€
Charges du personnel	20 K€	28.8 K€	30 K€

Les charges à caractère général correspondent à la mise à disposition des moyens généraux pour assurer les missions de la régie. Pour le budget « Mobilité Durable » à ces charges s'ajoutent les dépenses directes de la régie (contrats d'exploitation et de maintenance, contrat de supervision des installations...).

Les charges de personnel correspondent à la mise à disposition d'agents employés par le SDEC ÉNERGIE

3 SECTION D'INVESTISSEMENT

3.1 RECETTES D'INVESTISSEMENT

3.1.1 BUDGET PRINCIPAL

Les subventions d'investissement enregistrent :

- La dotation FACÉ - Fonds d'Amortissement des charges d'Electrification, qui permet de financer les travaux d'électrification rurale - est en baisse de 30% entre 2018 et 2020 ;
- Le montant de la PCT - Part Couverte par le Tarif - se maintient à environ 450 K€. La baisse observée en 2019 s'explique par un décalage dans le temps de la perception de la dotation ;
- La participation des collectivités via les fonds de concours en hausse en lieu et place des étalements de charges. Le montant important en 2019 correspond à un rattrapage d'activité de 2018 et par un niveau de travaux soutenu ;
- Les effets du contrat de concession :
 - o Une forte croissance de l'activité de raccordement, par effet du nouveau contrat de concession, passant de 220 K€ à 1 350 K€.
 - o Une revalorisation de la participation d'ENEDIS, en référence à l'article 8.
 - o Le changement de régime fiscal se traduisant par la suppression du droit de transfert TVA.

Budget principal	2018	2019	2020
Subventions d'investissement dont :	9 900 K€	11 000 K€	9 500 K€
- FACé	6 650 K€	4 990 K€	4 650 K€
- PCT	450 K€	110 K€	450 K€
- Fonds de concours	2 000 K€	4 000 K€	2 400 K€
- ENEDIS	580 K€	650 K€	650 K€
- Tiers privés	220 K€	1 250 K€	1 350 K€
Emprunts pour étalement	650 K€	970 K€	740 K€
FCTVA et TVA	3 300 K€	1 500 K€	1 270 K€

3.1.2 BUDGETS ANNEXES « ENERGIES RENOUVELABLES » ET « MOBILITES DURABLE »

Les subventions d'investissement permettent le financement des projets d'équipement comme les centrales de panneaux photovoltaïques ou les infrastructures de recharge de véhicules électriques. Les subventions d'investissement proviennent :

- De l'Union Européenne,
- De l'ADEME,
- Des collectivités territoriales principalement de la Région Normandie pour les projets de production photovoltaïques et les IRVE -Infrastructures de Recharges pour Véhicules Electriques- et le Département du Calvados pour les IRVE,

	2018	2019	2020
Budget annexe « ENR »			
Subventions d'investissement	0 K€	135 K€	200 K€
Budget annexe « MD »			
Subventions d'investissement	740 K€	23 K€	0 K€

3.2 DEPENSES D'INVESTISSEMENT

3.2.1 BUDGET PRINCIPAL

Les immobilisations corporelles représentent 85% des dépenses réelles d'investissement et regroupent trois types de dépenses :

- Les équipements du syndicat (véhicules, matériels bureautiques et informatiques, le mobilier, l'aménagement des locaux),
- Les acquisitions de biens relevant de la transition énergétique, à savoir l'installation de stations d'hydrogène et de réseaux techniques de chaleur,
- Les travaux réalisés sur les réseaux (raccordements, renforcements, sécurisation, effacements, éclairage public et signalisation lumineuse...).

Les emprunts pour couvrir le besoin d'étalement des communes représentent 9% des dépenses réelles d'investissement. Les opérations sous mandats correspondent à 6% des dépenses réelles d'investissement.

Budget principal	2018	2019	2020
Remboursement d'emprunt	2 920 K€	2 800 K€	2 750 K€
Investissements dont :	22 800 K€	22 000 K€	26 800 K€
- Réseaux	22 800 K€	22 000 K€	25 500 K€
- Transition Energétique	0 K€	0 K€	1 300 K€
Opérations sous mandat	1 750 K€	1 500 K€	1 800 K€

3.2.2 BUDGETS ANNEXES « ENERGIES RENOUVELABLES » ET « MOBILITE DURABLE »

Les dépenses d'investissement sont totalement dédiées à la réalisation des activités des deux SPIC – Service Public Industriel et Commercial :

- Les installations photovoltaïques pour le Budget Annexe « ENR »
- Les installations d'IRVE pour le Budget Annexe « MD »

	2018	2019	2020
Budget annexe « ENR »			
Installations de centrales photovoltaïques	100 K€	425 K€	200 K€
Budget annexe « MD »			
Installations de bornes de recharge électrique	0 K€	0 K€	120 K€

PARTIE II : LES RESSOURCES HUMAINES 2018-2020

1 EFFECTIFS DU PERSONNEL

1.1. EVOLUTION DES EFFECTIFS 2018-2020

Le calcul des effectifs exprimés en ETP – Equivalent Temps Plein - permet de prendre en compte tous les mouvements du personnel sur les 12 mois.



Les effectifs comprennent des fonctionnaires, des contractuels et des agents mis à disposition, toutes catégories confondues, sur emplois permanents.

Les mouvements du personnel observés pendant la période triennale 2018-2020 se sont principalement concentrés en 2020 avec l'intégration de 8 agents dans les effectifs du syndicat.

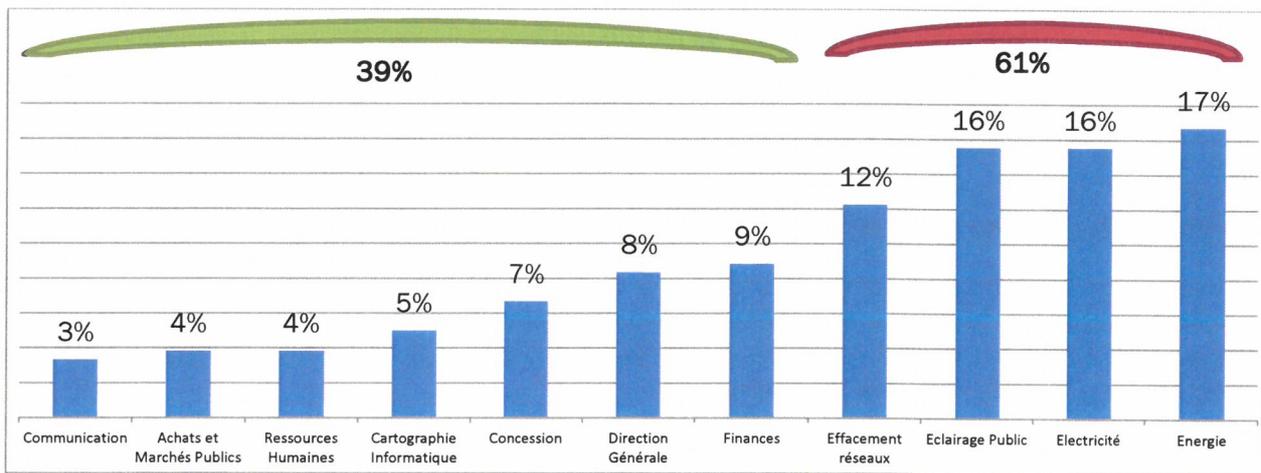
	2018	2019	2020
Recrutement d'agents	Aucun recrutement	3 recrutements : <ul style="list-style-type: none"> - 1 responsable du service Achats et Marchés publics - 1 ingénieur « Réseaux » - 1 technicien « Réseaux » 	1 recrutement : <ul style="list-style-type: none"> - 1 responsable du service Ressources Humaines 7 intégrations de contractuels : <ul style="list-style-type: none"> - 1 ingénieur « Transition Energétique » - 2 techniciens « Réseaux » - 2 techniciens « Transition Energétique » - 1 technicien « Informatique » - 1 adjointe administrative
Départ d'agents	Aucun départ	1 mise à disposition	Aucun départ

Il est à noter que tous les recrutements portent sur des emplois permanents, à temps complet.

1.2. REPARTITION DES EFFECTIFS

La répartition des effectifs, en 2020, par service, montre le poids de chacun des effectifs.

- Les services opérationnels rassemblent 61% des effectifs :
 - o Le Département « Investissements » composé de trois services (Electricité, Effacement et Eclairage Public) représente 44% des effectifs.
 - o Le Département « Transition Énergétique » représente 17% des effectifs.
- Les services « supports » représentent 39% des effectifs.

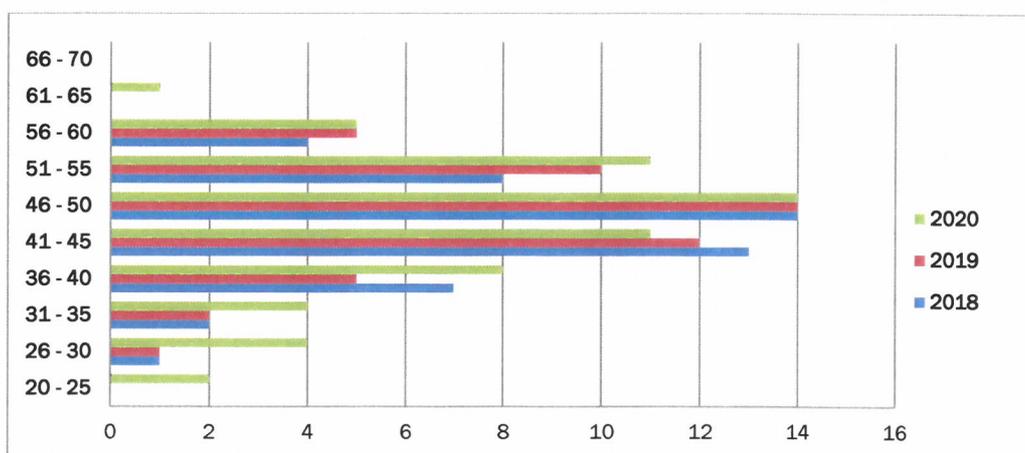


L'affectation des agents par service traduit les orientations stratégiques pour accompagner les collectivités dans leurs projets de travaux sur les réseaux et dans leurs actions en faveur de la transition énergétique.

1.3. PYRAMIDE DES AGES

La pyramide des âges du SDEC ÉNERGIE présente une forme déséquilibrée, dite en champignon, ce qui signifie que :

- La base étroite témoigne d'un effectif d'agents de moins de 30 ans peu nombreux (6 agents) ;
- Le chapeau large correspond au plus fort contingent d'agents situés dans la tranche d'âge 45-55 ans ;
- Le sommet du chapeau étroit composé de 6 agents pouvant prétendre aux droits à la retraite pendant le mandat 2020-2026.

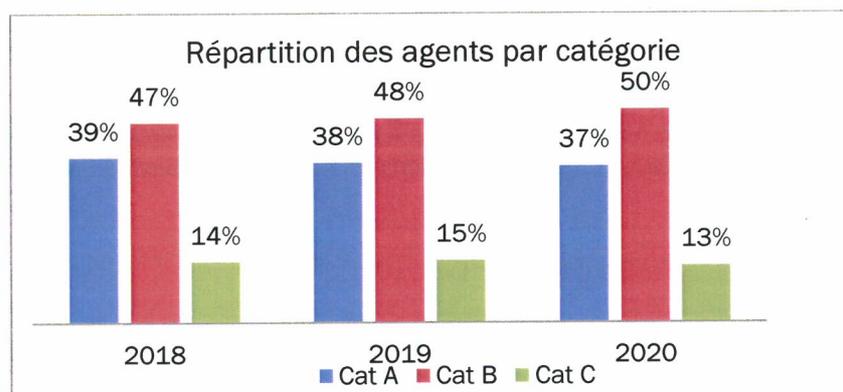


Cette structure de pyramide fait ressortir:

- Un âge moyen des agents de 44 ans et une ancienneté moyenne de 15 ans, qui se stabilisent en raison de l'intégration de jeunes agents lors des derniers recrutements ;
- Un effet de la GVT - Glissement Vieillesse Technicité - impacte directement la masse salariale et confirme le vieillissement des effectifs d'agents ;
- 1/3 des agents partira en retraite entre 2035-2045 et 10% dès les 5 prochaines années ;
- Le recrutement de jeunes actifs ne suffit pas à compenser le départ potentiel du plus fort contingent ;
- La mise en place de deux outils - la Gestion Prévisionnel de l'Emploi et des Compétences et les Lignes Directrices de Gestion - est indispensable pour anticiper les enjeux des ressources humaines comportant une dimension quantitative et qualitative :
 - o Le remplacement d'agents en retraite tout en maintenant le niveau de compétences ;
 - o La définition de valeurs du syndicat partagées par les agents qui renvoient à la notion de culture professionnelle et d'attractivité du syndicat.

1.4. REPARTITION DES AGENTS SELON LES CATEGORIES

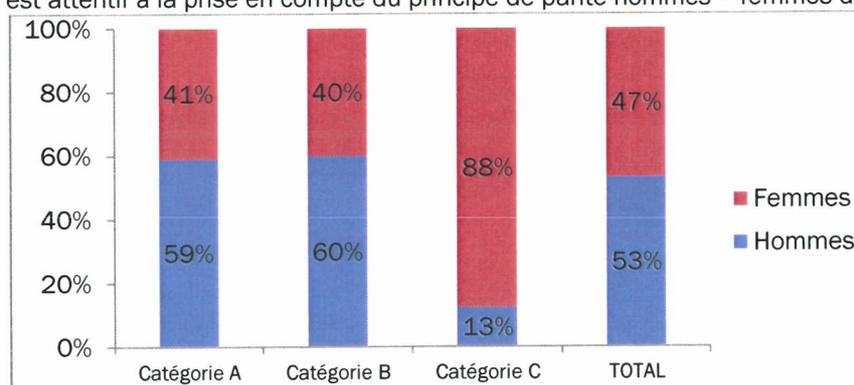
Les missions du SDEC ÉNERGIE portent principalement sur la maîtrise d'œuvre, la maîtrise d'ouvrage, l'expertise technique, le conseil et l'assistance dans différents domaines spécialisés. Ainsi la répartition des agents entre les différentes catégories d'emplois est atypique car majoritairement composée d'agents de catégories A (37%) et B (50 %), et issus principalement de la filière technique.



Cette répartition particulière des agents par catégorie a des incidences sur les ratios moyens des charges du personnel.

1.5. PARITE DES AGENTS

Le SDEC ÉNERGIE est attentif à la prise en compte du principe de parité hommes – femmes dans ses effectifs :



Il est à noter que :

- L'effectif total des agents du SDEC ÉNERGIE, quel que soit les catégories d'emploi, est majoritaire composé d'hommes.
- Les emplois d'encadrement et les emplois techniques sont principalement occupés par des hommes pour 59% des emplois de catégorie A et 60% des emplois de catégorie B.
- Les emplois administratifs sont fortement féminisés pour 88% des emplois de catégorie C.
- L'accès à l'emploi et les conditions de travail sont identiques quel que soit le genre. Tous les agents bénéficient d'un accompagnement de ses compétences (formation, tutorat, bilan de compétences ...) et ont accès aux infrastructures de la même manière.

1.6. TRAVAIL HANDICAPE

Le SDEC ÉNERGIE participe à l'insertion professionnelle des personnels reconnus travailleurs handicapés, à travers trois leviers : sa contribution au FIPHFP - Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique - le recrutement d'agent et sa commande publique. Cette dernière porte notamment sur des prestations auprès des ateliers protégés pour l'achat de produits d'entretien, de fournitures bureautiques et pour la réalisation de tâches manuelles (ex : mise sous pli pour les envois de courriers en nombre, entretien des espaces verts).

	2018	2019	2020
FIPHFP	3 K€	2 K€	2,5 K€
Agent du syndicat	0€	19 K€	10 K€
Prestations de service	8 K€	6 K€	5 K€
TOTAL	11 K€	27 K€	17.5 K€

2. LE TEMPS DE TRAVAIL

2.1. LE TRAVAIL EFFECTIF

Tous les agents du SDEC ÉNERGIE travaillent 1 607 heures par an. Conformément au décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale, le temps de travail au SDEC ÉNERGIE est fixé sur la base hebdomadaire de 38 heures, déclenchant ainsi un nombre jours de RTT actualisé chaque année.

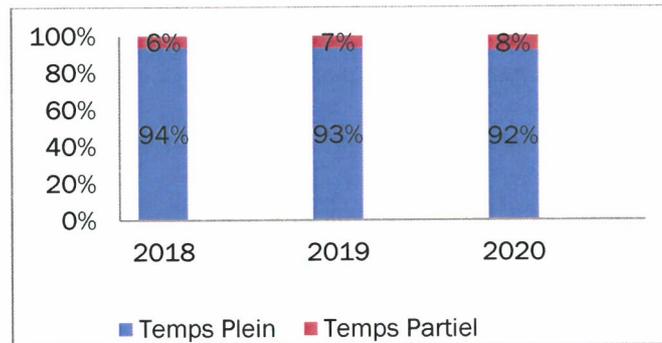
Le temps de travail est défini dans le cadre de plages horaires obligatoires permettant d'assurer la continuité de service.

Le SDEC ÉNERGIE sollicite rarement les agents en dehors des plages horaires. A la demande de la Direction Générale et à titre exceptionnel, les agents peuvent effectués des heures supplémentaires pour assurer des missions techniques (test d'éclairage de nuit, participation et intervention en réunion d'élus) ou pour participer à des actions évènementielles. Elles sont organisées le weekend comme le Normandie Energie Tour. Ces heures supplémentaires sont prises en charges par le syndicat et font l'objet des compensations horaires et/ou monétaires réglementaires.

2.2. LE TEMPS PARTIEL

Tous les postes sont ouverts à temps complets et moins de 10% des agents ont sollicité un temps partiel.

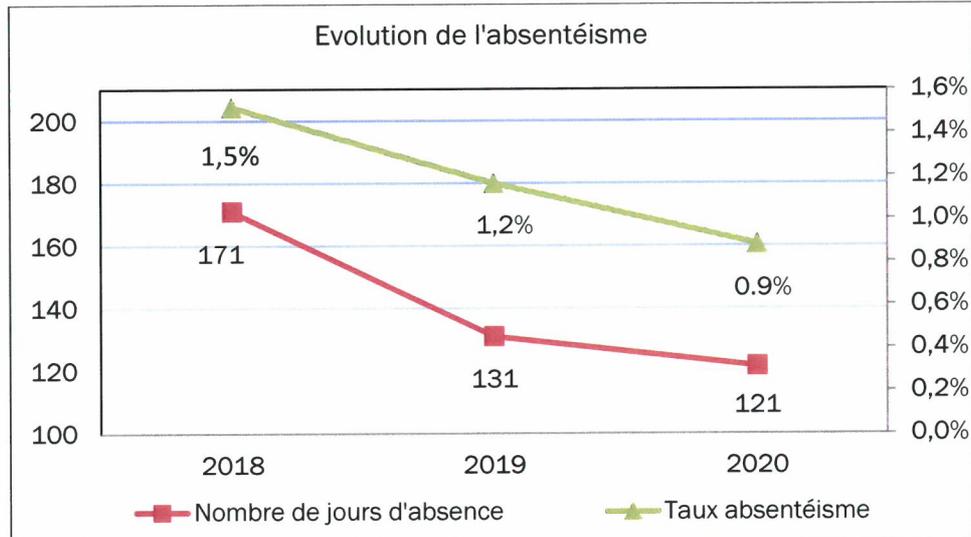
En 2020, le syndicat comptabilise 33% d'agents ayant un temps partiel de droit pour maternité/paternité et 67% bénéficiant d'un temps partiel sur autorisation. Le temps partiel représente 4.7 ETP soit 8% des effectifs.



2.3. L'ABSENTEISME

Le taux d'absentéisme est très faible et continue à diminuer depuis 2018. Il est de 0,9% du nombre total de jours travaillés et représente 121 jours.

Les deux principaux motifs d'absence sont la maladie ordinaire des agents ou les enfants malades. Fort heureusement, le SDEC ÉNERGIE n'a pas à déplorer le classement d'agent pour congé de longue maladie ou congé de longue durée.



3 LA REMUNERATION DES AGENTS

La rémunération totale de l'agent de la Fonction publique est structurée en 3 parties : la rémunération principale obligatoire, la rémunération secondaire et les éléments accessoires facultatifs.

La rémunération principale des agents est constituée de quatre éléments :

- le traitement de base ;
- l'indemnité de résidence ;
- le supplément familial de traitement ;
- la nouvelle bonification indiciaire.

La rémunération principale représente 70% de la rémunération totale de l'agent et sert de base pour le calcul des cotisations sociales et de la retraite.

La rémunération secondaire, 25% de la rémunération totale, est composée du régime indemnitaire. Pour rappel, le RIFSEEP - Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel - a été instauré par le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 pour la Fonction Publique d'Etat. Au SDEC ÉNERGIE, après publication des différents décrets concernant chacune des filières, Il a été instauré pour la filière administrative depuis le 1^{er} janvier 2019 et pour la filière technique depuis le 1^{er} janvier 2020 ou 1^{er} janvier 2021 selon le cadre d'emploi des agents.

Les éléments accessoires facultatifs de la rémunération représentent 5% de la rémunération totale de l'agent.

Concernant la masse salariale, retenons que :

- Le phénomène de GVT (ancienneté et compétences soutenues des agents) mentionné dans la structure de la pyramide des âges génère mécaniquement une augmentation de la rémunération des agents (avancement d'échelons, avancement de grades, point d'indice).
- La réduction des charges de fonctionnement se retrouve dans l'évolution du cout social environné d'un agent.

4. L'ACCOMPAGNEMENT DES AGENTS

4.1. L'ACCOMPAGNEMENT DES COMPETENCES

Le SDEC ÉNERGIE est particulièrement attentif à accompagner les agents tout au long de leur carrière pour faciliter leur intégration, pour proposer une évolution de poste et de responsabilités, pour renforcer la professionnalisation de nos services. Concrètement, le service Ressources Humaines traduit cet objectif par des actions opérationnelles :

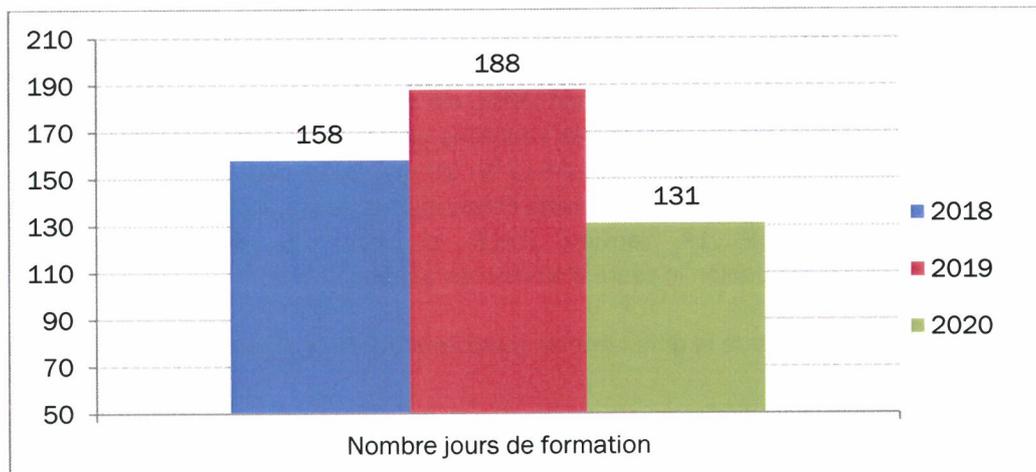
- le tutorat des agents lors de la prise en charge de nouvelles missions,
- la réalisation d'entretien et d'évaluation professionnelle,
- l'établissement de fiches de poste individuelles, précisant les missions et les objectifs de l'agent,
- le recensement des besoins de formation,
- la définition d'objectifs personnalisés.

4.4.1. La formation des agents

La formation est un outil d'accompagnement des agents dans l'exercice de leur fonction et dans la prise en charge de nouvelles missions. C'est pourquoi, le SDEC ÉNERGIE encourage la réalisation de formations qualifiantes pour doter les agents des compétences nécessaires à la réalisation de services.

Ce niveau de compétences est garanti par la formation initiale des agents et par la formation tout au long de leur vie professionnelle.

Le tableau, ci-après, montre le nombre de jours de formation suivis par les agents du syndicat.



Sur la période, le taux de bénéficiaires d'actions de formation par catégorie d'agent, s'améliore et reste à un niveau élevé quel que soit les catégories d'agents.

CATEGORIES D'AGENTS	TAUX DE PARTICIPATION PAR CATEGORIE D'AGENTS			NOMBRE D' ACTIONS DE FORMATION		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020
Catégorie A	79%	100%	86%	49	86	33
Catégorie B	80%	100%	83%			
Catégorie C	71%	85%	75%			

Le nombre d'actions de formation a fortement régressé en raison de la crise sanitaire et des annulations décidées par les organismes de formations. Cette situation est très partiellement solutionnée par la généralisation des formations à distance. Depuis quelques années, le budget consacré à la formation se situe à 50 K€. En 2020, le montant de la formation baisse nettement pour atteindre 30 K€.

4.4.2. Les concours administratifs et les examens professionnels

Au-delà de la formation professionnelle, le SDEC ÉNERGIE a toujours encouragé les agents qui s'engagent dans la préparation de concours ou d'examens professionnels. Le syndicat accorde des jours dédiés à des formations préparatoires aux épreuves.

Cette phase de préparation explique en partie la réussite des agents aux épreuves, permettant de donner un nouvel élan à leurs carrières.

Réussites d'agents aux épreuves		
2018	2019	2020
2	3	3

4.4.3. La Gestion Prévisionnel de l'Emploi et des Compétences

Tout le travail d'accompagnement des compétences va prendre une nouvelle envergure avec la mise en place de la GPEC.

La GPEC est une démarche volontariste de gestion rassemblant plusieurs outils RH en vue de prévenir les besoins en ressources humaines dans l'organisation. Elle met en cohérence les besoins d'emplois et les ressources en identifiant les besoins en compétences et en prenant en considération les évolutions technologiques, réglementaires et économiques.

C'est une démarche globale comportant quatre dimensions :

- Une dimension quantitative

Il s'agit d'analyser de nombreux critères comme l'évolution des effectifs par service, la répartition des agents par catégorie et par filière, la pyramide des âges, les progressions de carrières, l'organigramme des services en lien avec la stratégie du syndicat.

- Une dimension qualitative

Cette réflexion permet de formaliser la dynamique des emplois dans les services, l'évolution des missions et des compétences pour chaque métier et les moyens d'accompagnement des agents.

Elle impose un travail prospectif d'anticipation et d'identification des risques ou opportunités.

- Une dimension collective

Cette vision essentielle permet de créer une dynamique de l'ensemble des services et de faire évoluer les situations actuelles vers les objectifs attendus.

- Une dimension individuelle

Elle propose un accompagnement individuel à chaque agent (mutation, mobilité, formation ...).

4.2. L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Le SDEC ÉNERGIE soutient, par son financement, quatre dispositifs sociaux mentionnés dans le tableau suivant :

Participation du SDEC ÉNERGIE	2018	2019	2020
Amicale du Personnel	40 K€	40 K€	29 K€
CNAS	11 K€	11 K€	14 K€
Prévoyance	18 K€	18 K€	17 K€
Tickets restaurant Part employeur uniquement	35 K€	35 K€	45 K€
TOTAL	104 K€	104 K€	105 K€

Notons deux évolutions en 2020 :

- La décision d'ajuster en 2020 la subvention à l'Amicale du Personnel en raison d'une moindre activité de l'association par effet de crise sanitaire ;
- L'évolution de la participation de l'employeur au financement des tickets restaurant en raison de l'intégration des agents mis à disposition par le CDG 14.

Dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail, l'ensemble des missions d'assistante de prévention est assuré par un agent habilité qui veille à :

- L'organisation des formations obligatoires : AIPR - Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux, habilitations électriques, secourisme, manipulation d'extincteurs ;
- La mise à jour de deux registres obligatoires (accidents de service-santé & sécurité) ;
- Le renouvellement du document unique des risques ;
- La vérification annuelle de la pharmacie et du défibrillateur ;

- La réalisation d'exercices « incendie » ;
- L'actualisation des plans d'évacuation.

4.3. LE DIALOGUE SOCIAL

Le SDEC ÉNERGIE privilégie le travail du Comité d'Échanges et de Concertation (CEC) - instance de dialogue social composée de représentants d'agents et de représentant d'élus - pour traiter des dossiers relevant de l'organisation interne du syndicat et des ressources humaines.

Les travaux de CEC portent principalement sur la révision du règlement intérieur nécessaire en raison de l'actualisation de la réglementation et de la prise en compte des effets de la crise sanitaire Covid-19 :

- Les droits et obligations des agents,
- L'utilisation des outils d'information et de communication,
- L'adaptation du cycle de travail et de l'organisation du travail,
- La prise en compte du télétravail,
- Les moyens généraux et l'hygiène et la sécurité.

L'année 2021 sera caractérisée par la mise en place de deux évènements majeurs : l'installation des Instances Représentatives du Personnel et la définition de Lignes Directrices de Gestion.

- **L'installation des Instances Représentatives du Personnel**

La déclaration des effectifs au 1^{er} janvier 2020 et 2021 valident le franchissement du seuil des 49 agents.

Le syndicat doit organiser les élections en 2021 du Comité technique et la constitution du Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail. Ces deux instances ont pour vocation d'expertiser et de donner un avis consultatif sur tous les dossiers d'ordre collectif relevant des ressources humaines.

- **Les Lignes Directrices de Gestion**

Un nouveau cadre juridique vise à renforcer le dialogue social dans les collectivités territoriales par l'intermédiaire de deux dispositifs législatif et réglementaire :

- o La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de Transformation de la Fonction Publique,
- o Le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019.

Ce nouveau cadre juridique se base principalement sur la définition des Lignes Directrices de Gestion, obligatoires et propres à chaque collectivité. Elles ont pour objectif de :

- o Définir la stratégie pluriannuelle des Ressources Humaines,
- o Fixer les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels.

Elles portent notamment sur les effectifs, les emplois et compétences, le temps de travail, les conditions de travail, le parcours professionnel et l'égalité professionnelle.

PARTIE III : LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021-2023

Cette dernière partie est construite selon la méthodologie chronologique suivante :

- La prise en compte des éléments majeurs du contexte général qui influencent la vision à moyen terme pour le syndicat.
- Les orientations du plan stratégique, validées par délibération du Comité syndical le 17 décembre 2020, qui fixent le cap pour le mandat en cours et qui doivent trouver leurs traductions budgétaires dans les perspectives du ROB.

1 LE CONTEXTE

Les éléments du contexte ont été largement détaillés dans le plan stratégique. Sans y revenir précisément, il convient de rappeler les trois points structurants :

- La situation économique bouleversée par la crise sanitaire Covid-19,
- La Loi de Finances 2021,
- Les évolutions dans le domaine de l'énergie.

Pour ce qui est de la situation économique, compte tenu de l'ampleur annoncée de la crise économique suscitée par la pandémie, le retour à une situation économique "normale" prendra des années et laissera probablement de graves séquelles. Dès 2020 et encore plus en 2021, le ralentissement économique, en France, devrait être important et se caractérise notamment par une nette hausse du taux de chômage atteignant plus de 9% après plusieurs années de baisse, l'augmentation des faillites d'entreprises ... tous les secteurs de l'économie seront peu ou prou touchés.

Pour y faire face, le gouvernement met en place des mesures de soutien à l'économie dans le cadre du Plan de relance, qui se retrouvent dans la loi de finances 2021.

Ce plan de relance oriente le budget d'Etat vers trois priorités : la croissance verte, la compétitivité des entreprises et la cohésion sociale et l'emploi.

Parmi les actions en faveur à la croissance verte, le SDEC ÉNERGIE peut se positionner comme acteur de :

- La rénovation énergétique des bâtiments publics,
- Le développement de la filière de production d'hydrogène,
- L'encouragement aux mobilités vertes.

2 LES PERSPECTIVES 2021-2023

Le plan stratégique 2021 - 2026 est structuré autour de cinq orientations :

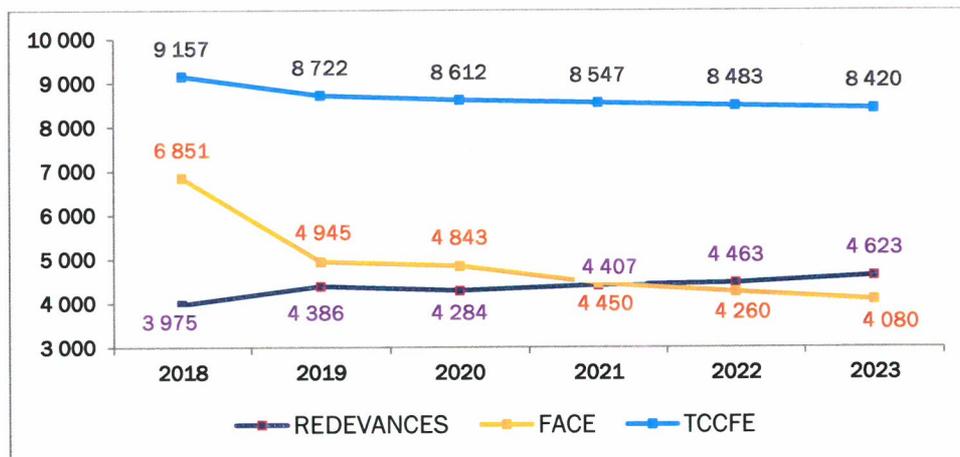
- Réseaux : agir pour un aménagement des territoires cohérent et équitable,
- Etre au plus près des communes et des EPCI pour les accompagner dans leur transition énergétique,
- Accompagner le développement de la mobilité bas carbone et de ses usages,
- Renforcer les relations avec les usagers,
- Valoriser les données patrimoniales et énergétiques.

Sans oublier, une orientation support et transversale : mobiliser les ressources nécessaires à la réalisation des orientations stratégiques, en particulier les ressources humaines et les finances.

Ce plan stratégique est fortement engagé vers la Transition Energétique, et donc le DOB doit permettre de définir le niveau d'engagement suffisant et admissible du syndicat pour l'accompagnement des actions concourant à la Transition Energétique.

Pour parvenir à cette ambition, il convient de :

- Prendre en compte les perspectives d'évolution baissières des recettes « historiques » du syndicat



- Définir les ressources mobilisables nécessaires à la réalisation des orientations,
- Mettre en œuvre de nouvelles sources de financement des actions,
- Rechercher l'équilibre financier des actions d'Énergies Renouvelables et de Mobilités Durables,
- Disposer de cadres juridiques solides permettant de répondre à nos objectifs (mise en œuvre de Délégations de Service Public, création de Sociétés d'Economie Mixte....).

3 LE SCENARIO ENVISAGE

Le scénario proposé pour les trois années à venir consiste à renforcer progressivement notre niveau d'investissement en faveur de la Transition Énergétique tout en maintenant le niveau d'investissement sur les réseaux, car les impératifs de qualité d'énergie distribuée en tout point du département demeurent une priorité historique du syndicat :

A. Maintien du niveau de nos investissements sur les réseaux d'électricité et d'éclairage public

- Réalisation de programmes d'investissements prioritaires sur le réseau basse tension d'électricité et ce, dans le cadre des engagements du contrat de concession et du second PPI 2023-2026 :
 - o renforcement du réseau basse tension pour maintenir un taux d'usagers mal alimentés bien au deçà des seuils réglementaires ;
 - o renouvellement de tous les réseaux basse tension en fils nus fragiles en secteur rural ;
 - o mise en souterrain du réseau aérien basse tension torsadé, notamment en secteur exposé aux contraintes climatiques : zone littorale...
 - o construction de nouveaux réseaux d'électricité basse et moyenne tension pour répondre aux besoins d'équipements publics des collectivités et des investisseurs privés ;
 - o amélioration des indicateurs de qualité d'énergie électrique distribuée en zone de qualité prioritaire : Pays d'Auge....
 - o engagement de programmes d'effacement des réseaux fragiles en commune urbaines.
- Renouvellement des installations d'éclairage public les plus anciennes et les plus énergivores par des installations LEDS et communicantes ;
- Soutien au déploiement de la fibre optique particulièrement en secteur rural en coordonnant nos travaux avec ceux sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental du Calvados ;
- Achèvement de la supervision de tous les carrefours à feux gérés par le syndicat.

Monsieur Jean LEPAULMIER remercie Madame la Présidente de son intervention auprès des parlementaires du Calvados ayant permis à Monsieur Gérard DARMAMIN, Ministre de l'intérieur, de confirmer que la réglementation évoluera finalement en ce début d'année 2021 de manière à intégrer les feux dits « récompenses ».

Pour satisfaire ces priorités, le montant d'investissement sur les réseaux s'établi à **27 000 K€ chaque année, soit 81 000 K€ sur la période 2021-2023.**

La situation financière du syndicat et si les perspectives de recettes sont conformes aux prévisions, doit permettre la mise en œuvre de ces programmes de travaux tout en assurant un continuum du niveau général des aides financières apportées aux collectivités pour soutenir leurs projets.

B. Renforcer progressivement nos investissements et nos actions d'accompagnement en faveur de la Transition Energétique

- Par la production d'énergies renouvelables :
 - o Poursuivre la réalisation de construction de centrales panneaux photovoltaïques en toiture de bâtiments publics,
 - o Répondre aux opportunités de partenariats locaux pour développer des projets de centrales au sol ou d'EnR,
- Par la construction de réseaux de chaleur technique et/ou de service public de la chaleur,
- Par le soutien à la filière locale méthanisation,
- Par l'accompagnement des collectivités à la rénovation énergétique de leurs bâtiments :
 - o Suivi des consommations et des dépenses énergétiques du patrimoine bâti, analyse des contrats d'énergie...
 - o Diagnostics énergétiques du patrimoine public, programmation des investissements prioritaires et établissement des plans de financement,
 - o Réalisation des travaux d'efficacité énergétiques sur les bâtiments publics – maîtrise d'œuvre et d'ouvrage.
- Par la rénovation de l'éclairage intérieur des bâtiments publics : gymnases....
- Par un partenariat actif avec les EPCI à FP pour la mise en œuvre et le suivi de leur PCAET, l'animation de la CCTE – Commission Consultative de Transition Energétique...
- Par la sensibilisation des publics au travers notamment du renouvellement de la Maison de l'énergie,
- Par la consolidation de nos actions en faveur des mobilités bas carbone :
 - o Renforcement du maillage des IRVE en cohérence avec le schéma directeur régional des infrastructures de recharges pour véhicules électriques,
 - o Développement de nouveaux services associés : autopartage, vélo électrique ...,
 - o Construction d'infrastructures de mobilité hydrogène et de GNV et GNVBio.

Pour satisfaire ces priorités, le montant d'investissement en faveur de la transition énergétique s'établi **sur la période 2021-2023 à 12 000 K€.**

Compte tenu du caractère innovant de certains projets, une progressivité annuelle du niveau d'investissement est envisagée sur la base de 3 000 K€, 4 000 K€ et 5 000 K€ respectivement en 2021, 2022 et 2023.

4 LES MOYENS A MOBILISER

La réalisation de ces différents programmes sur les réseaux et pour la transition énergétique réclament de dégager des marges de manœuvres financières suffisantes :

- En mobilisant le maximum des subventions et dotations au financement des dépenses d'investissement :
 - o Continuer à maîtriser les charges de fonctionnement et les charges de personnel pour disposer d'un niveau de CAF suffisant,
 - o Optimiser la gestion des compétences optionnelles pour que leur coût de gestion soit exclusivement supporté par les collectivités adhérentes à ces compétences ou par les usagers qui en bénéficient,
- En recherchant de nouvelles recettes financières à travers différents dispositifs : fonds européens, appel à projets de type ACTEE, plan de relance, partenariats institutionnels, DETR....,
- En évaluant la prise en charge des frais de gestion consacrés à la maîtrise d'œuvre et à la maîtrise d'ouvrage des projets...

- En s'appuyant sur une stratégie d'achat de travaux et de services dynamiques mutualisée...
- En adaptant et renforçant nos ressources humaines et matérielles pour mieux répondre aux évolutions de nos métiers :

Et d'accompagner les ressources humaines :

- o En renforçant nos moyens humains pour répondre aux nouvelles priorités en matière de transition énergétique (programme ACTEE – financement à 50% de l'agent recruté) ;
- o En favorisant la formation et les plans de carrière évolutifs,
- o En anticipant le départ d'agents par recrutement extérieur, par mobilité interne, par intégration d'alternant,
- o En se dotant d'outils métiers (informatiques...) performants.

5 LES MAQUETTES BUDGETAIRES

5.1 SYNTHESE

Après avoir détaillé la déclinaison des orientations stratégiques, nous vous présentons une synthèse des dépenses d'investissement.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT SUR RESEAUX				
		2021	2022	2023
Budget principal	Réseau électricité	16 000 000	16 000 000	16 000 000
	Réseau éclairage public	8 300 000	8 300 000	8 300 000
	Réseau télécom	2 500 000	2 500 000	2 500 000
	Réseau signalisation lumineuse	200 000	200 000	200 000
TOTAL Investissement réseaux		27 000 000	27 000 000	27 000 000
DEPENSES D'INVESTISSEMENT TRANSITION ENERGETIQUE				
		2021	2022	2023
Budget principal	Efficacité énergétique EP	500 000	500 000	500 000
	Eclairage intérieur des bâtiments publics	200 000	200 000	200 000
	Rénovation énergétique des bâtiments publics	500 000	2 000 000	2 700 000
	Réseau technique de chaleur	670 000	400 000	400 000
	Méthanisation	100 000	100 000	100 000
	H2	0	0	300 000
Budget annexe "ENR"	Photovoltaïque en toiture	530 000	500 000	500 000
	Photovoltaïque au sol	200 000	0	0
Budget annexe "Mobilité"	IRVE	300 000	300 000	300 000
TOTAL Transition énergétique		3 000 000	4 000 000	5 000 000
		2021	2022	2023
Nombre d'agents		61	61	62

5.2 MAQUETTE BUDGETAIRE PAR BUDGET

Après cette synthèse permettant une vision d'ensemble, nous vous proposons la maquette budgétaire de chaque budget qui retrace les masses budgétaires au niveau des chapitres sans prendre en compte les opérations d'ordre et les résultats reportés des sections.

SDEC ENERGIE	LE BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL		
	Maquette budgétaire 2021-2023		

Année	2021	2022	2023
Nombre de projets résebu technique de chaleur	5	4	4
Nombre de projets efficacité énergétique bât	15	40	54
Nombre de station H2	0	0	1
Nombre d'agents	61	61	62

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
CHAPITRES	MONTANTS			CHAPITRES	MONTANTS		
	2021	2022	2023		2021	2022	2023
011 - Charges à caractère général	7 200 000	7 300 000	7 400 000	013 - Atténuation de charges	40 000	40 000	40 000
Charges liées aux compétences EP/SL/GC	3 000 000	3 000 000	3 000 000	70 - Produits des services	75 000	75 000	75 000
Charges liées à l'achat d'énergie	3 100 000	3 200 000	3 300 000	73 - Impôts et taxes (TCCFE)	10 100 000	10 000 000	9 900 000
Charges liées à la compétence H2	100 000	100 000	100 000	74 - Participation des collectivités	13 225 000	14 175 000	14 685 000
Charges de fonctionnement	1 000 000	1 000 000	1 000 000	Travaux réseaux	3 500 000	3 500 000	3 500 000
012 - Charges du personnel	3 630 000	3 700 000	3 800 000	Travaux Energie	600 000	1 600 000	2 160 000
014 - Atténuation de produits	1 900 000	1 900 000	1 900 000	Entretien éclairage public SL et GC télécom	3 000 000	3 000 000	3 000 000
65 - Autres charges de gestion courante	350 000	350 000	350 000	Achat énergie pour EP/SL	3 100 000	3 200 000	3 300 000
66 - Charges financières	300 000	250 000	200 000	Remboursement étalement charges	2 900 000	2 750 000	2 600 000
67 - Charges exceptionnelles	300 000	300 000	300 000	Energies (CEP, études...)	75 000	75 000	75 000
Sous total	13 680 000	13 800 000	13 950 000	Divers	50 000	50 000	50 000
CAF brute	14 910 000	15 640 000	15 900 000	75 - Autres produits de gestion courante (R1, R2, Orange, CEE...)	5 000 000	5 000 000	5 000 000
TOTAL	28 590 000	29 440 000	29 850 000	77 - Produits exceptionnels	150 000	150 000	150 000
				TOTAL	28 590 000	29 440 000	29 850 000

SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
CHAPITRES	MONTANTS			CHAPITRES	MONTANTS		
	2021	2022	2023		2021	2022	2023
16 - Emprunts et dettes	2 600 000	2 500 000	2 400 000	CAF	14 910 000	15 640 000	15 900 000
20 - Immobilisations incorporelles	300 000	300 000	300 000	10 - Dotations (affectation résultat)	6 110 000	7 010 000	7 850 000
21 - Immobilisations corporelles	1 670 000	2 900 000	3 600 000	13 - Subvention investissement	9 750 000	9 550 000	9 350 000
Transition Energétique Réseau technique chaleur	670 000	400 000	400 000	FACé	4 500 000	4 300 000	4 100 000
Transition Energétique éclairage intérieur des bât publics	200 000	200 000	200 000	PCT	600 000	600 000	600 000
Transition Energétique méthanisation	100 000	100 000	100 000	Fonds de concours	2 500 000	2 500 000	2 500 000
Transition Energétique programme ACTEE	500 000	2 000 000	2 700 000	Tiers publics - ENEDIS	650 000	650 000	650 000
Autres (aménagement locaux, véhicules...)	200 000	200 000	200 000	Tiers privés	1 500 000	1 500 000	1 500 000
23 - Travaux d'investissement	25 000 000	25 000 000	25 300 000	16 - Emprunts pour étalement	500 000	0	0
Réseaux	24 500 000	24 500 000	24 500 000	4582 - Autres recettes	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Transition Energétique Stations Hydrogène, programme d'efficacité énergétique éclairage public	500 000	500 000	800 000				
26 - Participation financière - SEM	200 000	0	0				
45 - Travaux sous mandat - réseau télécom	2 500 000	2 500 000	2 500 000				
TOTAL	32 270 000	33 200 000	34 100 000	TOTAL	32 270 000	33 200 000	34 100 000
RESULTAT DE LA SECTION	0	0	0				

NB 1 : La maquette budgétaire est exprimée sans les opérations d'ordre ni les reports de résultats de l'exercice N-1

SDEC ENERGIE	LE BUDGET PRIMITIF ANNEXE "Energies Renouvelables"		
	Maquette budgétaire 2021-2023		

Année	2021	2022	2023
Nombre de projets PV cumulés mis en service	15	22	29
Nombre de nouveaux projets PV	7	7	7

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
CHAPITRES	MONTANTS			CHAPITRES	MONTANTS		
	2021	2022	2023		2021	2022	2023
011 - Charges à caractère général	17 000	17 500	18 000	70 - Vente de produits des services	60 000	88 000	116 000
Charges indirectes	7 000	7 000	7 000	74 - Subventions d'exploitation	7 500	11 000	14 500
Charges directes	10 000	10 500	11 000	75 - Autres produits de gestion courante	0	0	0
012 - Charges du personnel	31 000	31 500	32 000	76 - Produits financiers	0	0	0
022 - Dépenses imprévues	5 000	5 000	5 000	77 - Produits exceptionnels	0	0	0
65 - Autres charges de gestion courante	0	0	0				
66 - Charges financières	0	0	0				
67 - Charges exceptionnelles	5 000	5 000	5 000				
Sous total	58 000	59 000	60 000				
CAF brute	9 500	40 000	70 500				
TOTAL	67 500	99 000	130 500	TOTAL	67 500	99 000	130 500

SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES REELLES				RECETTES REELLES			
CHAPITRES	MONTANTS			CHAPITRES	MONTANTS		
	2021	2022	2023		2021	2022	2023
020 - Dépenses imprévues	10 000	10 000	10 000	CAF	9 500	40 000	70 500
20 - Immobilisation incorporelles	5 000	5 000	5 000	10 - Dotations (affectation résultat)	0	0	0
21 - Immobilisations corporelles	5 000	5 000	5 000	13 - Subvention investissement	52 500	52 500	52 500
23 - Travaux ENR	730 000	500 000	500 000				
TOTAL	750 000	520 000	520 000	TOTAL	62 000	92 500	123 000
RESULTAT DE LA SECTION*	-688 000	-427 500	-397 000				

NB 1 : La maquette budgétaire est exprimée sans les opérations d'ordre ni les reports de résultats de l'exercice N-1

* : NB 2 : La section de d'investissement reste excédentaire par le versement de la dotation initiale en 2018 de 1,5 M€ et par l'effet du report excédentaire du résultat

SDEC ENERGIE	LE BUDGET PRIMITIF ANNEXE "Mobilité Durable"		
	Maquette budgétaire 2021-2023		

Année	2021	2022	2023
Nombre d'IRVE cumulées	236	245	254
Nombres de nouvelles IRVE accélérées	3	3	3
Nombres de nouvelles IRVE rapides	5	5	5
Nombres de nouvelles IRVE hors schéma directeur	1	1	1
Taux d'augmentation des recharges	20%	15%	10%
Taux d'augmentation des tarifs	30%	15%	5%

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES REELLES				RECETTES REELLES			
CHAPITRES	MONTANTS			CHAPITRES	MONTANTS		
	2021	2022	2023		2021	2022	2023
011 - Charges à caractère général	307 000	317 000	327 000	70 - Vente de produits des services	125 000	175 000	190 000
Charges indirectes	7 000	7 000	7 000	74 - Subventions d'exploitation	2 600	4 000	5 200
Charges directes	300 000	310 000	320 000	75 - Autres produits de gestion courante	0	0	0
012 - Charges du personnel	31 000	31 500	32 000	76 - Produits financiers	0	0	0
022 - Dépenses imprévues	5 000	5 000	5 000	77 - Produits exceptionnels*	230 000	190 000	185 000
65 - Autres charges de gestion courante	0	0	0				
66 - Charges financières	0	0	0				
67 - Charges exceptionnelles	10 000	10 000	10 000				
Sous total	353 000	363 500	374 000				
CAF brute	4 600	5 500	6 200				
TOTAL	357 600	369 000	380 200	TOTAL	357 600	369 000	380 200

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES REELLES				RECETTES REELLES			
CHAPITRES	MONTANTS			CHAPITRES	MONTANTS		
	2021	2022	2023		2021	2022	2023
020 - Dépenses imprévues	10 000	10 000	10 000	CAF	4 600	5 500	6 200
20 - Immobilisation incorporelles	0	0	0	10 - Dotations (affectation résultat)	0	0	0
21 - Immobilisations corporelles	5 000	5 000	5 000	13 - Subvention investissement	35 000	35 000	35 000
23 - Travaux MD	300 000	300 000	300 000				
TOTAL	315 000	315 000	315 000	TOTAL	39 600	40 500	41 200
RESULTAT DE LA SECTION*	-275 400	-274 500	-273 800				

NB 1 : La maquette budgétaire est exprimée sans les opérations d'ordre ni les reports de résultats de l'exercice N-1

* NB 2 : La section de fonctionnement est équilibrée par le versement d'une subvention d'équilibre et la section d'investissement reste excédentaire par le versement de la dotation initiale en 2018 de 2,5M€ et par le report excédentaire de résultat

Le Rapport d'Orientations Budgétaires 2021, relatif au Budget Principal et aux deux budgets annexes « Energies Renouvelables » et « Mobilité Durable » du SDEC ÉNERGIE, tel que présenté ci-avant et exposé en séance a été transmis aux représentants du Comité Syndical en annexe E de la note de présentation de la séance, jointe à la convocation.

Madame la Présidente donne la parole à l'assemblée.

DEBATS - QUESTIONS-REPONSES et OBSERVATIONS :

<p>M. Jean-Luc VÉRET Collège de SEULLES, TERRES ET MER</p>	<p>Souhaite faire remarquer qu'il est nécessaire de moduler l'affirmation qui consiste à dire que les leds consomment moins d'énergie. Pense qu'il est correct de dire que les leds consomment moins que les ampoules traditionnelles, mais que quand, dans le cadre de rénovation de réseaux anciens, le SDEC ÉNERGIE impose au moins le doublement voire plus du nombre de lampadaires, le coût de consommation globalement augmente également. Dans des zones rurales où ce n'est pas un véritable besoin, comme c'est le cas à Ver-sur-Mer, la population est choquée par le sur-éclairage que cela impose. Le débat est ouvert avec les services du syndicat depuis longtemps et des normes professionnelles, et non des réglementations ou des lois, sont apportées pour qu'il n'y ait pas de zones de faiblesse d'éclairage. Reste que dans des zones rurales où il y a peu de passage et où la situation était très bien comme elle était, c'est un peu du gâchis que de multiplier les sources d'éclairage. Fait remarquer que la cotisation au SDEC ÉNERGIE est proportionnelle au nombre de lampes et que lorsque le nombre de lampes est doublé, ce n'est pas bon pour les finances communales. Par ailleurs, les animaux sauvages ont également besoin de la nuit.</p>
<p>Mme Catherine GOURNEY-LECONTE Présidente</p>	<p>Précisant que le syndicat est dans une démarche de développement durable, laisse le soin à Monsieur Jean LEPAULMIER d'apporter des réponses à cette remarque qu'elle trouve excessive.</p>
<p>M. Jean LEPAULMIER Vice-Président en charge de l'Eclairage Public et de la Signalisation Lumineuse</p>	<p>Très surpris par les propos entendus, propose d'étudier tout particulièrement le cas de la commune de Ver-sur-Mer. Il est impossible que le syndicat double les éclairages sans qu'il n'y en ait réellement nécessité. Les changements sont réalisés en lieu et place. Par ailleurs, la qualité d'éclairage des leds est bien meilleure donc il n'y a pas de raison d'augmenter le nombre d'éclairage. Si des augmentations ont réellement eu lieu sur certaines parties de la communes c'est parce qu'il y avait nécessité et il est possible d'échanger avec les services du syndicat sur ce sujet. Ces derniers se tiennent à disposition. Pour réduire la pollution lumineuse, la commune est libre de gérer ses temps d'éclairage et d'éteindre la nuit. Cette solution permettrait par ailleurs la réalisation d'économies substantielles. L'intérêt est commun et il n'est pas possible de laisser entendre qu'éventuellement le syndicat forcerait la main aux communes membres pour augmenter les participations.</p>
<p>Mme Catherine GOURNEY-LECONTE Présidente</p>	<p>Le syndicat, en tant que cheville ouvrière des collectivités adhérentes, n'a qu'une seule et unique vocation, depuis des années, c'est celle d'être aux côtés de ses membres et de les assister et il n'est pas prévu de travailler autrement pour les années à venir.</p>
<p>M. Philippe MONSIMIER Collège de la Communauté Urbaine Caen la mer</p>	<p>Un certain nombre d'actions évoquées à l'instant entre très certainement dans le cadre du Plan de relance et ça n'a pas été précisé.</p>
<p>Mme Catherine GOURNEY-LECONTE Présidente</p>	<p>Le Syndicat est effectivement pleinement inscrit dans le cadre du Plan de relance. Il s'est porté candidat justement pour monter une action autour de la résorption des fils nus. Tout est à l'étude et des informations plus précises devraient pouvoir être communiquées dans les prochaines semaines.</p>
<p>M. Philippe MONSIMIER Collège de la Communauté Urbaine Caen la mer</p>	<p>Cela devrait pouvoir générer des recettes supplémentaires alors.</p>
<p>M. Bruno DELIQUE Directeur Général</p>	<p>Le programme ACTEE évoqué pendant la présentation du ROB entre dans ce dispositif. Concernant l'efficacité énergétique des bâtiments publics, la DDTM a identifié le SDEC ÉNERGIE comme ressource technique pour évaluer les économies engendrées sur les projets des collectivités. Le syndicat est donc partie prenante de ces projets. Enfin, dans le cadre du Plan de relance, un certain nombre de dossiers ont été déposés concernant la mobilité durable. Le syndicat est en attente de réponses.</p>

Aucune autre observation n'ayant été formulée, Madame Catherine GOURNEY-LECONTE propose au Comité Syndical de prendre acte de la tenue des débats d'orientations budgétaires relatifs à l'exercice 2021 du Budget Principal et des deux budgets annexes du SDEC ÉNERGIE, sur la base de la présentation du rapport correspondant.

Délibération d'intérêt commun :

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFRAGES	152	151	95	10	105

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la tenue des débats d'orientations budgétaires relatifs à l'exercice 2021 du budget principal et des deux budgets annexes « Energies Renouvelables » et « Mobilité Durable » du SDEC ÉNERGIE, sur la base de la présentation du rapport correspondant ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette délibération et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

FINANCEMENT DES PARTICIPATIONS DES MEMBRES AUX TRAVAUX PAR FONDS DE CONCOURS

Monsieur le Vice-Président rappelle que, par délibérations en date du 18 décembre 2014 et du 17 décembre 2015, le Comité Syndical a validé le principe de financement de la part à charge des collectivités par recours au fonds de concours, pour toutes les collectivités qui le souhaitent.

Pour rappel, le financement par fonds de concours se substitue totalement aux modalités de paiement par « étalement de charges » depuis le 1^{er} janvier 2020.

La mise en œuvre du fonds de concours réclame, des collectivités concernées et du SDEC ÉNERGIE, une délibération concordante pour chacun des dossiers pour lesquels ce financement est sollicité.

Madame la Présidente propose au Comité Syndical de se prononcer sur les 22 nouveaux projets présentés depuis le Comité Syndical du 17 décembre 2020 :

- Montant total des travaux HT : 545 426.37 €
- Montant global de la participation communale : 386 221.54 €
 - Montant des fonds de concours : 373 764.75 €
 - Montant du solde de fonctionnement : 12 456.78 €

La liste détaillée de ces dossiers a été transmise aux représentants du Comité Syndical, en annexe F de la note de présentation, jointe à leur convocation.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle soumet cette proposition à délibération du Comité Syndical.

→ Délibération d'intérêt commun :

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFRAGES	152	151	95	10	105

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la liste des 22 nouvelles demandes de financement de la part à charge des collectivités par recours au fonds de concours ;
- **DIT** que les fonds de concours seront imputés en recette d'investissement au chapitre 13 ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette délibération et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

PPI 2019 – 2022 – BILAN DU PROGRAMME ANNUEL 2020 ET PROPOSITION POUR 2021

L'avenant n°1 en date du 21 décembre 2018 du contrat de concession de distribution publique d'électricité du 29 juin 2018, prévoit l'établissement d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) sur la période 2019/2022 élaboré conjointement entre l'autorité concédante et le concessionnaire ENEDIS.

Pour ce PPI 2019 – 2022, et sans que ce soit une obligation contractuelle, le SDEC ÉNERGIE, lors des négociations du cahier des charges, a souhaité s'engager financièrement et techniquement auprès du concessionnaire ENEDIS par la réalisation de cinq finalités de travaux pour un montant de 35,5 k€.

Sur cette même période, ENEDIS s'est engagé sur 13 finalités pour un montant global de 38,5 M€.

Ces engagements sont déclinés en Programmes Annuels (PA) dont le bilan doit être réalisé contractuellement, au plus tard le 1er mars de l'année N+1.

Le suivi régulier des investissements du concessionnaire et du SDEC ÉNERGIE permet de s'assurer des engagements des deux parties.

Pour l'année 2020, malgré la pandémie du coronavirus et le report des élections municipales, le SDEC ÉNERGIE a réalisé 93% de ses engagements financiers et ENEDIS 108% ; les engagements 2020 des deux parties sont donc globalement atteints.

Conformément au contrat de concession, le programme annuel 2021 est présenté conjointement par le SDEC ÉNERGIE et Monsieur Frédéric HARDOUIN, délégué territorial d'ENEDIS.

Il est ainsi exposé aux représentants du Comité Syndical le niveau détaillé d'engagement, par maître d'ouvrage, les prévisions financières du PA 2021 ainsi que l'état d'avancement du Programme Pluriannuel d'Investissement sur la période 2019/2021 :

➤ Pour le SDEC ÉNERGIE :

Bilan TECHNIQUE 2019 et 2020 :

Nature des investissements	PPI 2019 /2022 en kms	Engagement du SDEC ÉNERGIE 1 ^{er} PPI en km			Taux de réalisation / PPI
		2019	2020 (À consolider)	Total	
Renforcement réseau BT en zone rurale	83	25	25	50	60 %
Sécurisation BT fils nus communes rurales	120	44	28	72	60 %
Sécurisation BT fils nus communes urbaines	35	4	5	9	26 %
Enfouissement de réseau BT - autres que BT fils nus - des communes rurales en zone littorale exposée	10	5	2	7	70 %
Total en kms	248	78	60	138	56 %

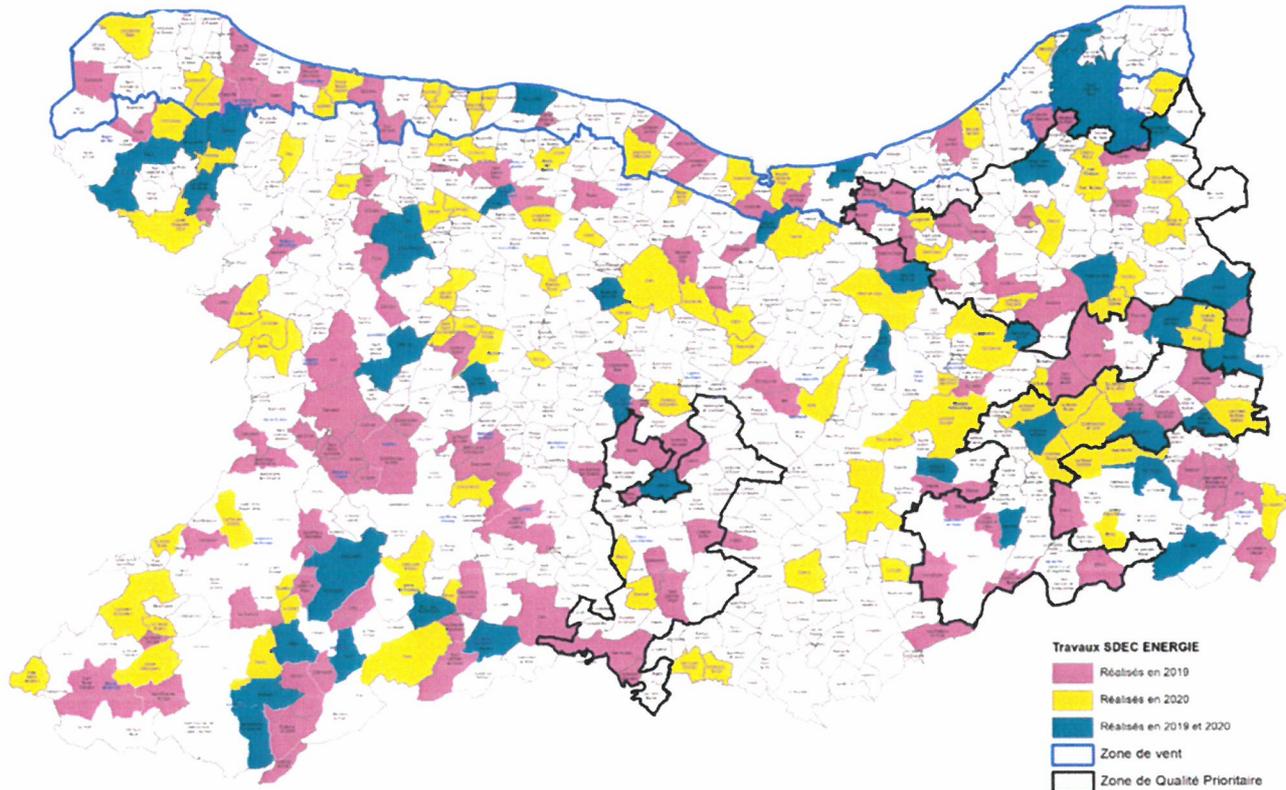
Bilan TECHNIQUE 2019 et 2020 en ZQP (Zone de Qualité Prioritaire) :

Nature des investissements	PPI 2019 /2022 en kms	Engagement du SDEC ÉNERGIE 1 ^{er} PPI en ZQP en km			Taux de réalisation / PPI
		2019	2020 (À consolider)	Total	
Renforcement réseau BT en zone rurale	20	6	6	12	60 %
Sécurisation BT fils nus communes rurales	40	10	6	16	40 %
Sécurisation BT fils nus communes urbaines	2	0	0,5	0,5	25 %
Total en kms	62	16	12,5	28,5	46 %

Bilan FINANCIER 2019 et 2020 :

Nature des investissements	AP/CP 2019 /2022 En k€ HT	Contribution SDEC ÉNERGIE 1 ^{er} PPI en k€ HT			Total / PPI %
		2019	2020 (À consolider)	Total 2019-2020	
Renforcement réseau Basse Tension – BT- en zone rurale	11 000	2 711	2 596	5 307	48 %
Sécurisation BT fils nus communes rurales	15 270	4 093	2 846	6 939	45 %
Sécurisation BT fils nus communes urbaines	7 100	929	1 481	2 410	34 %
Enfouissement de réseau BT - autres que BT fils nus - des communes rurales en zone littorale exposée	1 710	599	335	934	55 %
Mise en œuvre de travaux sous tension	220	50	48	98	45 %
Total en k€ HT	35 300	8 382	7 306	15 688	44%

Bilan travaux 2019 et 2020 :



Programme 2021 :

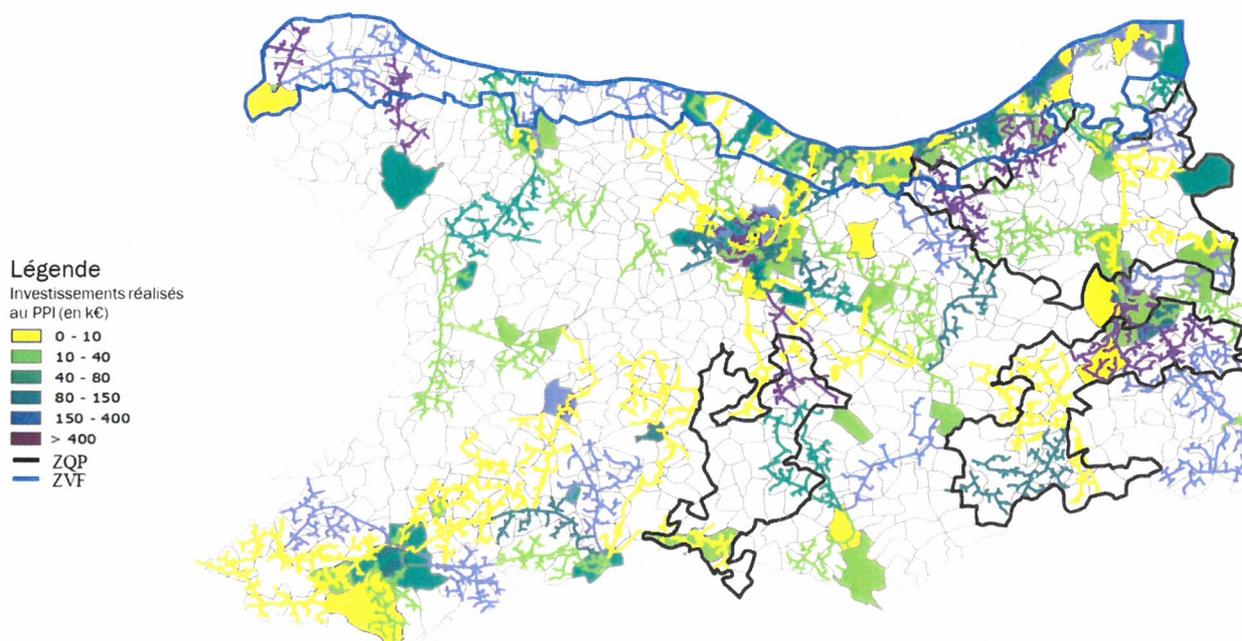
Nature des investissements	Quantité en km		Engagement financier en k€ HT		Total quantité 2019-2021 / PPI	Total financier 2019-2021 / AP/CP
	Totale	Dont ZQP	Total	Dont ZQP		
Renforcement réseau BT en zone rurale	25 km	6 km	2 800	450	88 %	74 %
Sécurisation BT fils nus (communes rurales)	20 km	6 Km	2 700	700	78 %	63 %
Sécurisation BT fils nus au titre de l'effacement (communes urbaines)	9 Km	0,5 Km	1 600	95	51%	56 %
Enfouissement de réseau BT - autres que BT fils nus - des communes rurales en zone littorale exposée	2 km	-	320	-	90%	73 %
Mise en œuvre de travaux sous tension	-	-	70	25	-	76 %
Total	56	12,5	7 490	1 270	78 %	66 %

➤ Pour ENEDIS :

Bilan FINANCIER en K€ - 2019 et 2020 :

Nature des investissements	PPI 2019/2022	Dont ZQP	2019-2020 A consolider	Dt ZQP A consolider	Réalisation/ PPI (%)	Dt ZQP (%)
Renouvellement des câbles HTA souterrain CPI	4 950	-	1 938	-	39%	-
Lignes aériennes HTA obsolètes	10 950	7 000	4 169	2 503	38%	36%
Lignes aériennes HTA en risque avéré dans le cadre du PAC	2 300	300	1 598	626	69%	209%
Lignes aériennes HTA rénovées (PDV)	4 000	1 200	1 426	791	36%	66%
Création d'OMT	1 750	300	649	46	37%	17%
Renforcement réseau HTA	4 200	1 000	4 334	1 598	103%	160%
	1 200	-	1 171	-	98%	-
Continuité d'alimentation réseau HTA	1 650	700	743	342	45%	49%
Postes HTA/BT DP sécurisé inondation	200	-	-	-	-	-
Postes HTA/BT DP équipés DINO	25	-	-	-	-	-
Transformateurs HTA/BT à traiter dans le cadre de la réglementation relative au PCB	890	-	353	-	40%	-
Renouvellement BT fils nus	3 100	-	1 156	-	37%	-
Renforcement réseau BT	3 300	-	1 403	-	43%	-
Total en k€ HT	38 515	10 500	18 940	5 906	49%	56%
Hors PPI : renouvellement des câbles BT souterrain	5 100	-	2 745	-	54 %	-

Les investissements sur le réseau électrique réalisés en 2019 et 2020 dans le cadre du PPI :

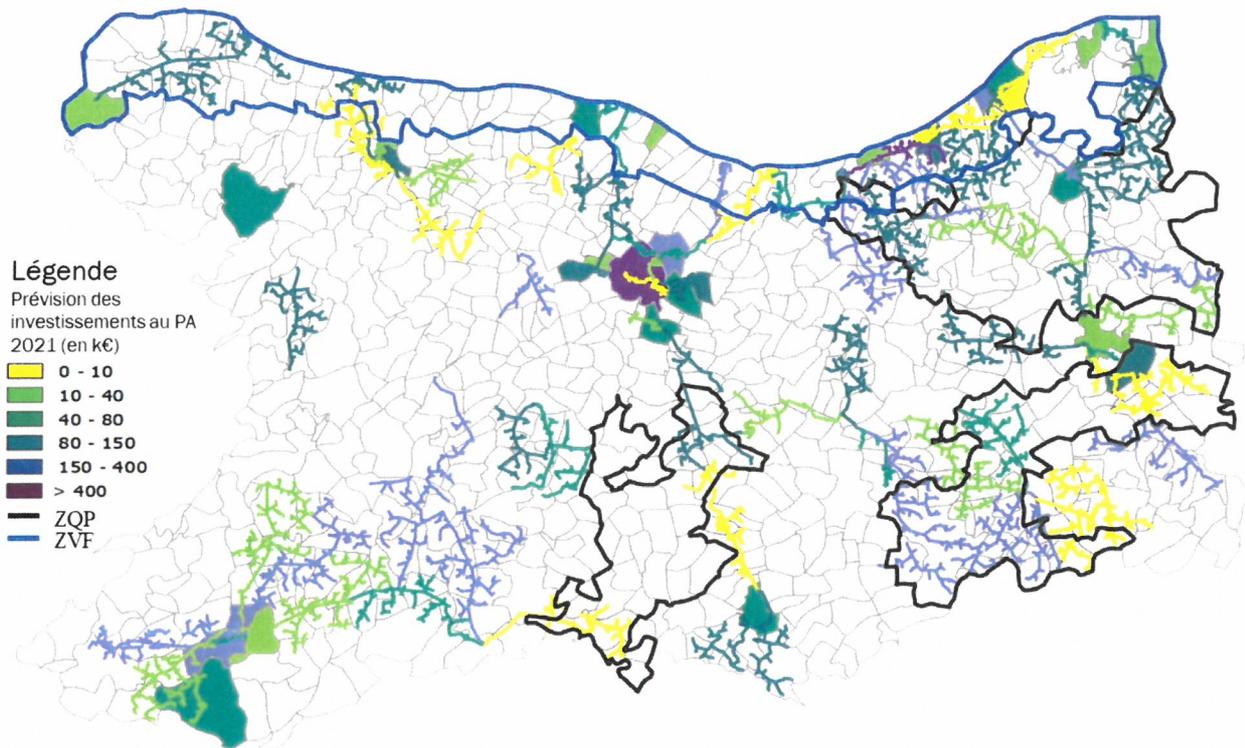


Proposition pour 2021 :

Nature des investissements	En quantité 2021		Engagement financier 2021 en k€ HT		Total financier 2019-2021 / PPI
	Totale	Dont ZQP	Total	Dont ZQP	
Renouvellement des câbles HTA souterrain CPI	17 Km déposés	-	1 162	-	63 %
Lignes aériennes HTA obsolètes	30 km déposés	10 km déposés	2 746	1 122	63 %
Lignes aériennes HTA en risque avéré dans le cadre du PAC	7 km déposés	1 km déposés	410	-	87 %
Lignes aériennes HTA renouvelées (PDV)	75 km traités	25 km traités	1 500	500	73%
Création d'OMT	35 ouvrages	7 ouvrages	345	135	57%
Renforcement réseau HTA	2 Départs	2 Départs	420	280	113%
Renforcement réseau HTA	-	-	50	-	102%
Continuité d'alimentation réseau HTA	-	-	430	5	71%
Postes HTA/BT DP sécurisé inondation	7 Postes	-	100	-	50%
Postes HTA/BT DP équipés DINO	10 Postes	-	10	-	40%
Transformateurs HTA/BT à traiter dans le cadre de la réglementation relative au PCB	35 transformateurs	-	220	-	64%
Renouvellement BT fils nus	4 km déposés	-	870	-	65%
Renforcement réseau BT	4 km déposés	-	906	-	70%
Total en k€ HT			9 169	2 042	73%
Hors PPI : renouvellement des câbles BT souterrain	4 km déposés	-	1 034 k€	-	74 %

Départ de Madame Ghislaine RIBALTA donnant pouvoir à Monsieur Jérôme LANGLOIS, de Messieurs Yann PAGNY, Serge RICCI, Jean-Paul POULAIN et Dany TARGAT et de Mesdames Sonia HUE et Céline COLLET.

Les investissements sur le réseau électrique réalisés en 2019 et 2020 dans le cadre du PPI :



Madame la Présidente remercie Monsieur HARDOUIN pour cette présentation et attire son attention sur le niveau d'avancement de certains programmes d'investissements.

En effet, en pourcentage global les prévisions laissent penser qu'ENEDIS est sur une trajectoire qui lui permettra d'atteindre son objectif de réalisation du 1^{er} PPI, puisque fin 2021 ENEDIS devrait être à 73% d'avancement. Toutefois, à y regarder de plus près, Madame la Présidente souligne que certains investissements sont en retard fin 2020 et continueront de l'être fin 2021.

60% d'avancement financier sur le renouvellement des câbles HTA souterrains CPI et 62% pour le renouvellement des lignes HTA obsolètes sont, en effet, programmés à fin 2021. Cela signifie qu'ENEDIS va devoir réaliser 40% d'investissement sur ces deux items en 2022, items qui à eux seuls représentent plus de 15 millions sur les 38 millions de ce 1^{er} PPI. Madame Catherine GOURNEY-LECONTE conclut qu'au nom du syndicat, elle sera très regardante à la tenue de ces engagements.

Monsieur Frédéric HARDOUIN confirme que l'objectif d'ENEDIS est bien d'assurer ces investissements.

Madame la Présidente laisse la parole à l'assemblée :

Monsieur Alain LE FOLL souhaite connaître la date d'achèvement des travaux d'investissement en cours de réalisation depuis déjà quelques années (câbles déroulés sur plusieurs kilomètres et dans le fossé depuis 3 ou 4 ans) sur le territoire de la commune déléguée d'Airan (Commune nouvelle de Valambray).

Monsieur Frédéric HARDOUIN propose de voir ce point à l'occasion d'une réunion mensuelle, à partir du dossier.

Monsieur Gérard POULAIN, Vice-Président en charge des Travaux sur les réseaux publics d'électricité, félicite le syndicat et ENEDIS du travail collaboratif accompli et notamment de la transparence des échanges, qui ont permis de communiquer conjointement et sereinement auprès des services de la Préfecture lors de la dernière conférence NOME.

Dans l'intérêt des collectivités adhérentes du SDEC ÉNERGIE, Monsieur Gérard POULAIN pense qu'il est encore possible de parfaire les échanges par une coordination accrue des travaux respectifs de chacun, et notamment lors des restructurations du réseau HTA par une meilleure connaissance de l'intervention d'ENEDIS sur le territoire des communes concernées.

Monsieur le Vice-Président demande ainsi à Monsieur Frédéric HARDOUIN s'il serait possible de connaître précisément, dès à présent, le programme HTA de 2022 et peut-être même des années suivantes, afin de permettre aux communes d'organiser leurs programmes de travaux de voirie et d'effacement de réseaux.

Pour être plus précis, sur le territoire de Vieux Bourg et du nord Pays d'Auge, une ligne HTA sur Surville rencontre des difficultés et par un simple coup de vent le courant peut être est coupé pendant près d'une heure. De ce fait, Monsieur Gérard POULAIN souhaiterait savoir ce qu'il est prévu pour ce genre de travaux.

Monsieur Frédéric HARDOUIN propose de mettre en place un groupe de travail spécifique à cette nécessaire coordination de manière à lister les différents projets à venir et à les faire corrélés. A ce jour, les travaux d'ENEDIS sont communiqués l'année n-1 mais il est possible d'anticiper davantage tout en prenant en compte que d'éventuelles évolutions restent toujours possibles.

Madame la Présidente précise que les équipes municipales, nouvellement installées, sont justement en train de déployer leur Programme Pluriannuel d'Investissement avec une perspective sur les 5 années à venir. Il semble donc logique de pouvoir les accompagner dans leur projet et leur planification.

Monsieur William BRIEN, attaché territorial d'ENEDIS, confirme que le programme annuel de travaux sera envoyé aux communes concernées courant mars avec l'attente d'un retour de la part des collectivités sur leurs projets en cours ou à venir pour éviter toute intervention sur une voirie ayant déjà été refaite dans l'année pour d'autres travaux.

Il rappelle que chaque commune du département a un interlocuteur privilégié : Madame Fanny BROULT-PAYNEL sur le territoire Est et Madame Axelle MORINEAU sur le territoire Ouest du département.

Les coupures de courant ne sont pas toujours forcément dues à des travaux, un problème d'élagage peut également en être la cause.

Monsieur Didier ALPHONSE confirme que le secteur du Pays d'Auge compte encore bon nombre de fils nus. Même si le territoire est déclaré zone prioritaire, les travaux ne sont toujours pas engagés pour le remplacement de ces fils nus. Des poteaux sont parfois implantés en plein bois où l'élagage n'est pas facilement réalisable.

Monsieur William BRIEN confirme que s'il s'agit de lignes basse tension, et comme l'a expliqué Monsieur Stéphane LEBARBIER, des travaux sont menés de concert pour résorber les fils nus. En ce qui concerne le réseau moyenne tension, le réseau aérien est forcément en fils nus puisque seules deux techniques existent (souterrain ou 3 fils).

Aucune nouvelle observation n'est formulée.

CONVENTION DE RATTACHEMENT DES CANALISATIONS DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ NATUREL REALISEES PAR GRDF SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE SAINT-PIERRE-DU-BU ET LA HOGUETTE

La convention proposée a pour objet de définir les modalités de rattachement au service public de distribution de gaz naturel, dont le SDEC ÉNERGIE est autorité organisatrice de l'énergie sur le territoire de la commune de Falaise, des canalisations construites par GRDF sur les communes de Saint-Pierre-du-Bû et La Hoguette pour permettre le raccordement à ce réseau d'installations de production de biogaz implantées en dehors de la zone de desserte GRDF, conformément à l'article L.453-10 du code de l'énergie (localisation des points d'injection : Département de l'Orne - Communes de BAILLEUL et de NECY).

En tant qu'autorité concédante, le SDEC ÉNERGIE consent à l'établissement de canalisations, intégrées dans le patrimoine concédé du SDEC ÉNERGIE, qui permettent le raccordement au réseau de la concession, d'installations de production de biogaz, au-delà du périmètre géographique de la concession historique accordée à GRDF ; ceci n'entraîne pas une extension du périmètre géographique concessif.

Les ouvrages sont conçus, construits et exploités par GRDF.

La convention est proposée pour la durée de l'exploitation des ouvrages, éventuellement renouvelés, sans que sa durée totale ne puisse dépasser celle de la convention de concession.

Ce projet a été mis à disposition des représentants au Comité Syndical, dès le 2 février 2021, à l'accueil du SDEC ÉNERGIE et sur le site internet du syndicat et annexé à la note de présentation, jointe à leur convocation.

Départ de Messieurs Jean-Yves GUENNOC, Gérard VARLET, Patrice GERMAIN, Daniel GUERIN, Eric BURNEL et Didier ALPHONSE.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle soumet cette proposition de convention à délibération du Comité Syndical.

→ Délibération d'intérêt spécifique à la compétence « Gaz » :

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	144	143	81	11	92

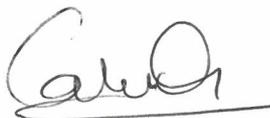
Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, par 86 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (Messieurs Jean-Yves GUENNOC, Gérard VARLET, Patrice GERMAIN, Daniel GUERIN, Eric BURNEL et Didier ALPHONSE) :

- **APPROUVE** la conclusion de la convention relative au rattachement des canalisations de distribution publique de gaz naturel réalisées par GRDF sur le territoire des communes de Saint-Pierre-du-Bû et de La Hoguette ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée.

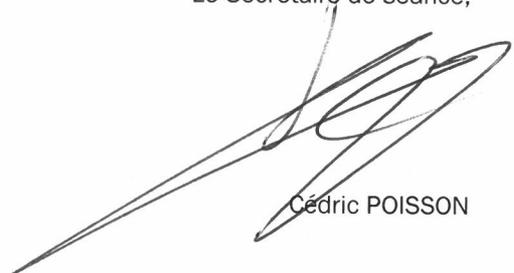
En l'absence de questions ou d'observations, Madame la Présidente remercie, une nouvelle fois, les représentants de leur présence, rappelle que les deux prochaines réunions du Comité Syndical auront lieu à 14h dans cette même salle, les 1^{er} avril et 24 juin 2020 et lève la séance à 16h15.

La Présidente,



Catherine GOURNEY-LECONTE

Le Secrétaire de séance,



Cédric POISSON